

Olivier Georges

*Pierre-Marie Gerlier,
le cardinal militant*

1880-1965

desclée
de
brouwer



PAGES D'HISTOIRE - BIOGRAPHIE

Pierre-Marie Gerlier,
le cardinal militant
(1880-1965)

Olivier Georges

Pierre-Marie Gerlier
Le cardinal militant
(1880-1965)

Desclée de Brouwer

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

22. Fiche de carrière d'Eugène Gerlier
23. AAL, II, 11, 101, Notes manuscrites des sermons de l'Assomption.
24. Gabriel LE BRAS, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, 1976, p. 277.
25. *La Manche*, Paris, Gallimard, 1995. Notre-Dame-de-la-Jaunisse ou saint Antoine guérissant la ceinture de Feu, p. 52-53.
26. *La Manche, op. cit.*, rapporte cette citation tirée de Victor Hugo, *Voyages*, p. 99.
27. Petit Séminaire et collège diocésain de Saint-Lô, *Anniversaire du Sacre de Mgr Germain*, 19 mars 1878, p. 23. et Association amicale des anciens élèves, *Bulletin trimestriel, op. cit.*, p. 171, toast de Mgr Gerlier.
28. Yves LAMBERT, *Dieu change en Bretagne*, Paris, Cerf, 1985, p. 35 et suivantes.
29. Voir la notice historique sur le site de l'ordre : www.oratoire.org. Le collège diocésain de Saint-Lô constitue une implantation majeure de la société. Il est dirigé en 1856 par le supérieur général lui-même : l'abbé Pététot.
30. Association amicale des anciens élèves, *Bulletin trimestriel, op. cit.*, p. 171, toast de Mgr Gerlier.
31. Serge DESOULLE, *L'institut Saint-Lô. Un Collège catholique dans les tourments de l'Histoire*, Coutances, 1983.
32. *Bulletin de l'Institut libre de Saint-Lô*, 54^e année, n° 3, octobre 1965, p. 2.
33. Petit Séminaire et collège diocésain de Saint-Lô, *Anniversaire du Sacre de Mgr Germain*, 19 mars 1878, p. 18 et 20.
34. Association amicale des anciens élèves, *Bulletin trimestriel, op. cit.*, toast de Mgr Gerlier.

35. Archives du diocèse de Coutances, *Annuaire du petit séminaire et collège diocésain de Saint-Lô*, Saint-Lô, Alfred Jacqueline, imprimeur, 1891, p. 25.
36. Archives du diocèse de Coutances, *ibid.*, p. 43.
37. *Bulletin de l'Institut libre de Saint-Lô*, octobre 1965, *op. cit.*, p. 2.
38. AAL, II, 11, 94. Voir aussi II, 11, 37. Le 17 février 1954, écrivant à l'un de ses prêtres, l'abbé Coin, curé à Roanne, à l'occasion du décès de sa mère.
39. Archives personnelles de M. Pierre Gerlier, neveu du Cardinal, *Sainte Catherine de Gènes, sa vie et son esprit*, Paris, Édition A. Sauton, 1881.
40. *Les Saints Anges de la crèche et le Directoire de la dévotion à l'Enfant Jésus*, d'après les révélations de la Vénérable Soeur. On note des *Méditations* pour le temps de Noël. On compte un ouvrage sur la vie presbytérale autour de l'Eucharistie et une autre hagiographie, celle de la princesse Marie-Félicie des Ursins, duchesse de Montmorency, visitandine.
41. Archives du diocèse de Tarbes et Lourdes, enregistrement de l'homélie prononcée par Gerlier pour le Cinquantenaire des apparitions de Lourdes, 1958.
42. AAL, *Recueil des lettres pastorales du cardinal Gerlier*, Lourdes, 1930, « Le congrès marial national », p. 9.
43. AAL, II, 11, 18, Lettre de condoléances de Guy Vanier, adressée depuis Montréal le 6 juillet 1913. Guy Vanier appartenait aux milieux sympathisants de la « Ligue des Droits du français » fondée à Montréal en 1913.
44. AAL, II, 11, 81, Carnet de notes personnelles de Pierre-Marie Gerlier. Notes prises lors de sa retraite précédant la réception des deux derniers ordres mineurs, Paris, rue du Regard, 23-29 mai 1920.

45. Armand FRÉMONT, *La Normandie*, Paris, Flammarion, 1977, p. 197-198.
46. Nom donné, dans la Manche, à des plaines de sable voisines de la mer et dont une partie est cultivée.
47. ADM, Dossier biographique, *La Manche libre*, 31 janvier 1965.
48. Fernand BOULARD (dir.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français : XIX^e-XX^e siècles*, t. II, relatif au diocèse de Coutances, canton de Saint-Malo-de-la-Lande.
49. ADM, Dossier biographique de Pierre-Marie Gerlier, *La Manche libre*, 31 janvier 1965.
50. ADM, Dossier biographique de Pierre-Marie Gerlier, *Ouest-France*, édition de la Manche-Nord, 24 juillet 1957.
51. ADM, Dossier biographique de Pierre-Marie Gerlier, *ibidem*, 17 août 1959.
52. ADM, Dossier biographique de Pierre-Marie Gerlier, *ibidem*, 10 août 1954 et *Semaine religieuse du diocèse de Coutances et d'Avranches*, 12 août 1954. Les festivités eurent lieu le dimanche 8 août 1954.
53. Archives du diocèse de Coutances, *Semaine religieuse du diocèse de Coutances et d'Avranches*, 11 février 1965, « Agon-Coutainville prie pour son cardinal ».

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

d'élaboration pour réglementer la durée du travail¹¹, l'admission des femmes et des enfants dans les usines¹², l'hygiène, la prévention des risques¹³, la paie des salariés ou leur licenciement¹⁴, il restait à combler par la loi les lacunes du Code civil¹⁵.

De telles positions au début du xx^e siècle inscrivaient leur auteur dans le catholicisme social. Si l'école libérale refusait toute intervention de l'État au nom de la liberté individuelle, si les écoles socialistes voyaient en l'État au mieux un législateur ou un censeur, et au pire un adversaire à renverser, les catholiques sociaux le voyaient assurant la réglementation protectrice nécessaire tout en laissant aux corps sociaux l'autonomie qui leur appartenait.

Constatant que dans le Code civil le seul « contrat de louage », accord entre individus correspondant à une société artisanale, ne répondait plus aux besoins du monde salarié dans lequel « domine le régime du contrat individuel dont il faut remédier aux inégalités qu'il entraîne », Gerlier tentait de jeter les bases de nouveaux rapports contractuels entre employés et patrons par une démarche comparative avec les pays voisins comme l'Allemagne et la Suisse. Il proposait un contrat de société, association, au sens juridique du terme, du capital et du travail. Il cherchait à sauvegarder la dignité de l'ouvrier, à supprimer l'antagonisme de classe au nom d'intérêts communs et à assurer une plus équitable répartition des profits par le juste salaire.

Il était en adéquation avec *Rerum novarum*. Le diagnostic de Léon XIII accompagnait la réflexion du doctorant quant à l'insuffisance des rémunérations, ou concernant « la concentration croissante des capitaux et des entreprises » engendrant une rupture des équilibres. Pierre Gerlier affirmait

l'universalité de la notion de contrat de travail pour tout salarié, pas seulement pour les travailleurs de l'industrie, au nom de l'« inaliénabilité de la personne humaine » et parce que « la vie tout entière du travailleur est subordonnée aux stipulations de ce traité, à savoir sa vie matérielle, morale, familiale et sociale ».

Il se prononçait pour la possibilité pour les travailleurs de dénoncer leur contrat en « apportant la simple preuve des éléments d'une usure » fondée notamment sur « la misère, l'inexpérience ou la légèreté ». Il affirmait aussi la nullité de contrats où l'autre partie aurait injustement tiré parti de la situation. Il proposait que soient versés au lésé des dommages-intérêts et l'élaboration de contrats collectifs fixant des salaires normaux.

Avocat : une éthique et une discipline

À partir du 13 novembre 1906, Gerlier fut inscrit au tableau de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris. Évoquant ces années, le cardinal se souvenait : « Ce fut le début des plaidoiries, l'impressionnante série des commissions d'office, l'émotion des premiers clients qui paient ou qui font semblant, la joie de quelques succès éphémères, et l'humiliation de quelques incidents fâcheux. » Avocat à la Cour d'Appel de Paris, il plaida durant sept ans, jusqu'au 6 décembre 1913. Deux jours plus tard, il entra au séminaire d'Issy-les-Moulineaux d'où, le 23 février 1914, il adressa à l'ordre des avocats sa lettre de démission.

Deux hommages rendus par Pierre Gerlier à son dernier patron, Jean Labbé et à un de ses camarades de promotion, Pierre Le Cointe¹⁶, mort au combat en 1914, permettent de cerner une éthique professionnelle¹⁷.

Assuré que la « vertu de l'avocat fait la conviction du juge¹⁸ », pour lui, être avocat implique vertu et probité. Il peint un portrait idéal, mélange de délicatesse, de simplicité, de sérénité, de « modestie », de « réserve », d'« intégrité » qui font la « noblesse de son idéal professionnel » et sa « dignité de vie ». L'avocat devait être un « homme éminent », doté d'une grande capacité relationnelle. Le « regard profond », le « sourire discret », la confiance et le respect qu'il inspire, la chaleur de son accueil, son « rayonnement parmi les siens » font de lui un homme de contact aux « amitiés inaltérables » et fidèles, aimant la « confraternité du palais ».

Quand, près de trente années plus tard, ses confrères brossèrent le portrait de Pierre Gerlier cultivant « l'honneur, la délicatesse, le goût de la discussion loyale et le respect scrupuleux des confidences reçues », tandis que Jean-Denis Bredin voyait en lui un « homme donnant plus d'importance aux hommes qu'aux idées, plus à la générosité sans défaillance qu'à la rigidité d'une opinion », soulignant son « accueil chaleureux », ils rejoignaient ce que Pierre Gerlier avait perçu dans la conduite de son ancien camarade et de son ancien patron¹⁹.

« Homme de bien », l'avocat est un « être d'élite », au « prestige intellectuel et humain », « produit remarquable de la civilisation imprégnée du christianisme ». Les termes « d'élite » et de « civilisation chrétienne » renvoient au vocabulaire du militant catholique qui conçoit sa profession comme le témoignage d'une foi vécue. L'avocat, comme le prêtre, est un homme engagé au service d'un « idéal qui le dépasse », dans un engagement total, « assis à son bureau jusqu'à la mort ». Homme à la « science juridique profonde et sûre en droit public comme en droit privé », il a des connaissances « riches et étendues »,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

« La lutte va se prolonger sans doute. Forts de nos *raisons de croire* et de tant de *motifs d'espérer*, nous ne craignons point. Mais si, pour ébranler notre énergie, pour décourager notre action, on s'efforce, au nom des doctrines modernes, de jeter le désarroi dans nos esprits, nous tournerons nos regards vers ceux qui [...] bien loin de nous apprendre à les craindre, nous enseignent la manière de les *utiliser*¹⁶. »

La liste des sujets atteste de positions musclées. En 1908, à la suite d'un exposé de Pierre Le Cointe, avocat, ami et camarade de promotion de Gerlier, on évoqua les instituteurs, « ces hussards noirs de la République » qu'une « société des gourdins réunis » se chargerait de rosser¹⁷. L'antisémitisme était présent ; Gerlier sans l'épouser explicitement, le côtoyait, même si les sujets antisémites se raréfièrent au début du siècle, à mesure que s'atténuaient les débats de l'affaire Dreyfus. Parmi les vingt-trois conférences annuelles, en 1894, l'une eut pour sujet la « question juive ». Les propos étaient violents : l'expulsion des juifs de Russie, traités de « parasites dangereux », était célébrée. Les conférenciers qui se faisaient l'écho des rumeurs de complot, accusaient les juifs de vol, de rapine et d'occuper toutes les places décisionnelles au sein de la République. Si l'on invitait charitablement au pardon évangélique, cette compassion s'effaçait bien vite derrière une volonté affirmée « d'expulsion et de confiscation de leurs biens¹⁸ ». Louis Delsol, président de l'Olivaint de 1896 à 1897, en évoquant Clovis, présenté comme le roi ayant christianisé la France, s'écria : « Arrière juifs, francs-maçons, sectaires petits et grands, ennemis de notre Dieu et de notre Patrie, arrière car nous sommes là et nous sommes des Francs¹⁹ ! »

Sur ce fond national et antidreyfusard, le Ralliement voulu

par Léon XIII, marqua une inflexion vers une ligne politiquement moins agressive, mais socialement plus engagée. À l'Olivaint, la « destruction sectaire du catholicisme par Robespierre » était toujours brocardée en 1892 comme le furent en 1893 les « journées sanglantes de 1830 et 1848 où Dieu a châtié la France, oublieuse de son rôle de fille aînée de l'Église ». En 1899, une présidence de séance donnée à Mgr John Ireland, archevêque de Saint-Paul, Minnesota, qui aurait déclaré qu'il fallait « canoniser la République », fut à l'origine d'une crise interne. Le prélat aux positions avancées, favorable à l'accès des enfants catholiques dans les *publics schools*, fut décommandé en hâte ce qui entraîna la démission du bureau et le remplacement du père directeur²⁰.

Les débats se multipliaient, signes d'une rupture d'unanimité et d'un glissement vers une ouverture libérale et légaliste, avec discussions ouvertes sur les programmes d'histoire et de géographie de l'enseignement secondaire, la liberté d'association, le concordat, l'éducation démocratique²¹. On s'intéressait aux personnels gouvernementaux en recherchant des modèles historiques chez Richelieu ou Thiers. Les conférenciers étaient même séduits par New York, modèle de réussite économique²². L'évolution des sujets traités par la Conférence la conduisit à s'engager dans le sillage de *Rerum novarum* : « Peu à peu les sujets sociaux se sont multipliés et ils ont fini par prendre la première place dans nos préoccupations. »²³ Gerlier prononça ses *premières conférences sociales*, *Le mouvement gréviste contemporain* (19 décembre 1900), *L'avenir du mouvement syndical : le contrat collectif de travail* (22 avril 1903), *La législation sociale et la famille* (10 novembre 1909)²⁴.

Prise de responsabilités

Lorsque Pierre Gerlier entra en militantisme, l'ACJF était présidée par Henri Bazire, avocat lui aussi, ancien président de l'Olivaint de 1898 à 1899²⁵. L'évolution sociale observée à l'Olivaint, formulée par Albert de Mun à Saint-Étienne, le 18 décembre 1892²⁶, était la même pour l'Association, autour du slogan « sociaux parce que catholiques²⁷ ».

Gerlier, ne resta pas un simple adhérent. Entre 1901 et 1910, il participa à l'« école des conférenciers » de l'Association²⁸. Pour le cycle 1902-1903, l'Olivaint l'élit vice-président de la Conférence avant de le porter à sa tête pour l'année suivante. Elle le présenta la même année au bureau fédéral de l'ACJF mais il ne reçut que quatorze voix pour cette première candidature à un mandat national. Fut élu vice-président à cette occasion son ami Victor Bettencourt. En 1902, alors que l'orientation sociale voulue par Henri Bazire se précisait²⁹, le premier Congrès social se tint à Châlons du 7 au 10 mai 1903. Gerlier y représenta l'Olivaint. Étudiant le syndicalisme français, les débats traitaient des conventions collectives et de la gestion des conflits du travail. Joseph Zamanski, un autre « Olivaint », exposa un rapport remarqué sur le contrat collectif.

Au sein de l'ACJF, Gerlier apporta des contributions sur le plan religieux. Il devint la référence dans ce domaine. Il organisa dès 1904 un cycle sur la « doctrine chrétienne ». Il entra alors au Comité général de l'ACJF³⁰. À ce titre, il effectua des voyages en province comme représentant de la direction. Il se distingua par ses qualités de dirigeant et de tribun. En novembre 1904, il était, par exemple, à Angers, pour une séance de la Conférence Saint-Louis où s'affrontèrent étudiants royalistes et catholiques en présence du recteur de l'Université catholique de l'Ouest. La

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

relevait son « entier dévouement à l'Église et au Vicaire de Jésus Christ ». Le pape agréait l'expression de « son sincère et filial attachement » et réaffirmait la nécessaire « fidélité à la devise et au programme de vos devanciers, particulièrement de votre prédécesseur », sous la « direction ferme et franche de l'aumônier général et de l'autorité ecclésiastique ».

À la veille du congrès de 1911, Pierre Gerlier s'adressa à Pie X pour préciser les chantiers en cours en les montrant conformes aux directives pontificales⁷⁹. Il commençait par la réaffirmation « d'une soumission absolue et d'un dévouement inaltérable au nom du comité général et de tous les membres de l'Association ». Il insistait sur « notre résolution inébranlable de demeurer dans l'avenir, comme dans le passé, soumis invariablement, sans réserves, à tous les enseignements comme à toutes les directions » fixées par Rome. Il présentait les efforts engagés en termes d'organisation, d'accroissement des effectifs, de formation des membres afin de former « une véritable élite, foncièrement catholique, capable d'entraîner la masse et de devenir, dans notre France si éprouvée, un ferment de régénération religieuse et sociale ». Pour la piété, socle de toute action, se trouvait confirmée la pratique de la communion fréquente inscrite dans les règlements, ainsi que les retraites fermées. Pour le président, elles étaient le mode le plus efficace de formation de « cette élite que nous voulons créer ». Du reste, « des jeunes gens sortis des rangs de l'Association se consacrent à Dieu. Plusieurs prêtres ou religieux n'hésitent pas à déclarer qu'ils lui sont redevables de leur vocation ».

L'étude, « complément indispensable de la piété », « condition d'une action profonde », a pour objet d'abord les questions religieuses, mais aussi les questions sociales. Gerlier signalait que le thème du Congrès à venir était l'action sociale,

selon le magistère pontifical :

« Soucieux avant tout de prévenir tout ce qui pourrait nous égarer en ces délicates matières, nous poursuivons ces études en nous appuyant toujours sur vous Très Saint Père et [...] sur les doctrines du Saint-Siège, en particulier sur le *motu proprio* par lequel Votre Sainteté a expliqué et résumé les enseignements de Léon XIII et nous portons une attention particulière, sous la direction de nos aumôniers, à fuir tout ce qui pourrait nous entraîner vers les erreurs condamnées par la Sainte Église et spécialement vers les illusions du libéralisme ou du modernisme. »

Le président passait en revue, du plus consensuel au plus délicat, les types d'actions en vigueur : « En premier lieu, l'apostolat de l'exemple », au sein des paroisses et des diocèses, en travaillant « toujours dans la soumission la plus entière et la plus filiale à la hiérarchie catholique ». Le volet social était plus délicat dans la mesure où des compromissions modernistes pourraient apparaître. Prudent, Gerlier commençait par présenter les liens étroits qui l'unissaient à l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers de qui l'ACJF procédait, à *L'Action populaire* contrôlée par la Compagnie de Jésus et « aux secrétariats sociaux, créés par ses aînés, qui en se multipliant à travers la France, constituent autant de foyers d'action sociale catholique ». Il plaçait ce travail au sein de la société française et montrait qu'il servait l'Église et non d'autres intérêts : « Convaincus de la nécessité d'éclairer l'opinion publique sur les vertus sociales de notre foi, l'Association s'est préoccupée également d'organiser plusieurs campagnes de conférences, avec la haute approbation de l'archevêque de Paris et de plusieurs évêques, en faveur des ouvriers boulangers. » Cependant, il

entendait éviter « avec soin toute immixtion dans le domaine de l'action politique », et il garantissait l'indépendance de l'ACJF de tout parti. Enfin, il concluait cette longue lettre en soulignant son caractère national, que le pape avait lui-même souligné dans sa lettre du 22 février 1907.

Pie X lui adressa une lettre autographe datée du 10 mai 1911, « une lettre de félicitations et d'encouragement » selon le secrétaire d'État, Merry del Val. Pierre Gerlier avait réussi son premier examen de passage romain⁸⁰.

Le pèlerinage de 1913

En octobre 1911, le Saint-Siège avait demandé, pour optimiser son contrôle sur l'Association, un changement d'aumônier général. Le père Léon Tournade dut se retirer. Après vingt et un ans de service, ce dernier, âgé, ne semblait plus en mesure d'assumer sa charge ou tout du moins le suspectait-on de mollesse dans l'encadrement de ces jeunes gens bien fougoux⁸¹. Pour la désignation de son successeur, la procédure était canoniquement délicate. L'ACJF procédait par élection mais peut-on élire un aumônier ? D'autre part, était-il opportun que fût connue publiquement la volonté romaine de mieux « accompagner » l'Association ? Rome fixa un mode de désignation que Gerlier exécuta à la lettre⁸². Une Assemblée nommée par le conseil fédéral fut composée. Elle regroupait par consensus les membres et anciens membres du Comité général et tous les présidents et aumôniers des comités régionaux et diocésains. Elle choisit à l'unanimité le père jésuite Corbillé, aumônier de l'ACJF à Angers⁸³.

La crise moderniste et son cortège de suspicions n'en continua pas moins à toucher l'ACJF. Le 7 janvier 1913, une

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

autorité qui est celle de son souverain pontife et de son évêque et cette dépendance exclut pour lui la possibilité de rester avocat⁴. »

Ces jeunes hommes pouvaient-ils se douter que moins d'une année plus tard, ils seraient au front, tombant pour défendre la patrie qu'ils avaient exaltée, tuant peut-être d'autres hommes et parmi eux nombre de catholiques ? Pour Gerlier, « donner sa vie » prenait un autre sens, douloureux et indicible.

Quand il fut temps de revenir, en 1919, dans la mémoire de ceux qui avaient fait le sacrifice suprême, s'inscrivait toujours le désir de servir avec la volonté de ne jamais renoncer parce que l'appel reçu était fort :

« Il a déposé dans mon cœur un grand idéal. Placer très haut son idéal. Ne jamais se contenter d'un idéal médiocre ni se résigner à une situation stagnante⁵. »

Deux jours avant d'être ordonné, le 29 juin 1921, Pierre Gerlier réfléchissait à ce qu'il était et à l'idéal sacré qu'il désirait embrasser :

« Jésus m'aura donné la grâce suprême, ineffable, à laquelle en sa Bonté miséricordieuse il m'a gratuitement appelé, dont il m'a conservé le bienfait à travers tant de difficultés, d'infidélités, de coupable indifférence parfois⁶. »

Il mesurait combien ces huit dernières années restaient à part dans sa vie, longue césure vers le ministère. Huit années éloignées du monde militant, loin des débats enflammés, loin des siens. Huit années de quête spirituelle, années de formation qui ne furent pas des plus rigoureuses ni des plus canoniques

mais qui constituèrent une recherche du chemin de perfection tel que le traçait l'École française de spiritualité.

Les Messieurs de Saint-Sulpice

L'entrée au séminaire d'Issy-les-Moulineaux, tenu par les sulpiciens était le choix de la meilleure formation en France. La Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, fondée en 1642 par Jean-Jacques Olier (1608-1657), « Monsieur Olier », est une société de prêtres spécialisée notamment dans la formation des futurs clercs. Les sulpiciens cultivaient partout en France la « prudence dans la recherche et la modération dans le savoir⁷ ». Les cours essentiellement tirés des manuels en vigueur qu'il convenait de réciter, Le *Synopsis theologiae dogmaticae* de Tanqueray, en théologie dogmatique et morale ou le manuel de M. Vigouroux en Écriture Sainte n'invitaient qu'à la pratique prudente d'une théologie peu stimulante. La piété était marquée par l'oraison matinale suivie de la messe quotidienne à la chapelle, par les lectures au cours des repas, par le salut quotidien au Saint-Sacrement. La direction de conscience rigoureuse renforçait le désir de parvenir à l'état de perfection tout en pointant avec sévérité les insuffisances du séminariste. Il y avait dans cet esprit une pointe de jansénisme que les pères, secrètement gallicans, se plaisaient à cultiver.

Le cadre architectural du séminaire, mélange d'élégance et d'austérité, manifestait la puissance de l'Église. Le bâtiment reconstruit en 1892, avec ses jardins à la française, sa « solitude » où étaient formés les futurs professeurs de la Compagnie, brillait surtout par sa Grande Chapelle. Le séminariste pouvait s'imprégner de l'histoire de France : résidence de la reine Margot, le cardinal Fleury, ministre de Louis XV, aimait venir y travailler, Talleyrand y fut sacré évêque

d'Autun, saint Vincent de Paul y séjourna. M. Émery qui dirigea la Compagnie dans la tourmente révolutionnaire y présida à la reconstruction de la société sous le Consulat. Dans la crypte, était conservée la cellule de Mgr Darboy et du séminariste Paul Seignerey, ainsi qu'une partie du mur où ils ont été fusillés par les Communards en 1871. Attaché à la dévotion mariale, nul doute que Gerlier ait fréquenté, au fond du jardin, la chapelle Notre-Dame de Toutes Grâces, édifiée en 1808.

La crise moderniste contribua à fragiliser les enseignements déjà timides des professeurs, leur interdisant d'évoquer toute spéculation théologique. Elle condamnait les étudiants à ne laisser aucune trace de leur désir de découvrir les thèses condamnées, notamment celles de Loisy, sous peine de renvoi.

Primauté pontificale

Après *Pascendi*, l'encyclique de 1907, le serment antimoderniste, exigé pour les professeurs et les séminaristes présentés aux ordres majeurs, marqua les consciences et finit de substituer au gallicanisme sulpicien un ultramontanisme qui accompagna l'entrée de Gerlier au séminaire. Même si elles n'étaient pas antinomiques, la vision du prêtre des grands théologiens français de la Réforme catholique cédait la place à celle du pape, exposée dans l'exhortation au clergé catholique *Haerent animo*, le 4 août 1908. Modèle pour les autres, le prêtre devait avant tout prêcher d'exemple, vivre les doctrines de Jésus Christ, s'offrant à Dieu comme Jésus lui-même. Homme de vertu plutôt que d'engagement, le prêtre selon Pie X cultivait humilité, obéissance et renoncement. Au-delà de l'idéal de perfection pour soi, il privilégiait le don de soi pour les autres.

Dès les premiers mois à Issy-les-Moulineaux, Gerlier, s'appropriä ces exhortations. Par la prière, notamment au Saint-

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice, n° 78 et n° 79 des 15 août et 15 novembre 1919. Citation de Lc 10,20.

41. Archives du Barreau de Paris, *Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats à Paris*, 1991, promotion 1904-1905.

42. BNF, 8-F-15145.

43. Pierre-Marie Gerlier devint chevalier par le décret du 1^{er} août 1933 et officier par celui du 18 septembre 1954.

44. ASV, Sacra Congregazione degli Affari Ecclesiastici Straordinari. Anno 1919-1923, fascicolo 702, pos. 1343. Rapport de 26 pages.

45. *Conférence Olivaint. Nécrologe (1914-1918)*, conservé à la BNF.

46. *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice* des 15 août, 15 novembre 1919 et 15 février 1921. Pierre PIERRARD, *Georges Guérin, une vie pour la JOC*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997, p. 81-82.

47. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel, 22-29 juin 1920, retraite de sous-diaconat.

48. Paul DROULERS, *Le père Desbuquois et l'Action populaire, 1919-1946*, Paris, Éditions ouvrières, 1981, p. 82.

49. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel, retraite du 8 au 14 octobre 1919.

50. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel, retraite du 15 au 20 décembre 1920.

51. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel, retraite du 23 au 29 mai 1920.

52. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel, retraite du 8 au 14 octobre 1919.

53. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel, retraite de sous-diaconat du 22 au 29 juin 1920.

54. *Ibid.*

55. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel, retraite du 15 au 20 décembre 1920.

56. AAL, II, 11, 81, Carnets personnel, retraite de sous-diaconat, 22-29 juin 1920.

57. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel, retraite du 8 au 14 octobre 1919.

58. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel, retraite du 15 au 20 décembre 1920.

59. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel, retraite du 23 au 29 mai 1920

6

Au service des œuvres

Ordonné prêtre le 29 juin 1921, Pierre Gerlier fut nommé « secrétaire des œuvres » le 16 juillet. La nomination d'un nouveau prêtre à ce poste à responsabilité est singulière. Parmi les prêtres ordonnés ce jour-là, dix-huit deviennent vicaires de paroisse, trois professeurs et deux aumôniers. Nommé chanoine honoraire en novembre 1923, Gerlier était sous-directeur des œuvres, car le directeur diocésain, Mgr Henri Odelin, âgé, à ce poste depuis 1894, ne pouvait pas être dessaisi de sa charge¹. Gerlier exerça la responsabilité effective de la direction, épaulé par Stanislas Courbe à partir du 29 décembre 1923².

Cette mission débutait dans un contexte politique et social bouleversé par la guerre. Fut votée en 1919 la loi des huit heures de travail journalier tandis qu'étaient mis en chantier les fondements de la sécurité sociale, et qu'en 1928, par la loi Loucheur, une politique ambitieuse de construction d'Habitations à Bon Marché (HBM) se déployait pour répondre à la crise du logement. La politique intérieure du Cartel des gauches de 1924 à 1926, marquée par un anticléricalisme d'un autre temps, reçut l'opposition résolue des Alsaciens et des Lorrains, des anciens combattants catholiques, de la Fédération nationale catholique du général de Castelnau, et de Pierre Gerlier qui appela à « faire face aux projets sectaires³ ».

En voie de radicalisation depuis le congrès de Tours en 1920, le Parti communiste, qui selon Gerlier, échafaudait une « déchristianisation criminellement organisée⁴ », appliquait une stratégie de lutte « classe contre classe ». Sur le plan

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

cit., p. 339-340.

7. Pierre PIERRARD, *Georges Guérin, une vie pour la JOC*, *op. cit.*, p. 96.

8. AAL, II, 11, 99, Bulletin des confrères des Œuvres de jeunesse, *Le Grand Frère*, juin 1929.

9. AAL, II, 11, 99. Procès-verbaux du Comité des Unions paroissiales.

10. AAL, II, 11, 99. Procès-verbaux du Comité des Unions paroissiales, 7 mai et 15 octobre 1925. Prises de parole de Pierre Gerlier.

11. AAL, II, 11, 99. Sans date. Celle-ci fut retrouvée grâce à l'Institut Marc Sangnier. Pierre Gerlier évoqua cette prédication d'une « retraite-mission » dans une lettre à Francisque Gay du 7 novembre 1924.

12. Guy Marie OURY et Bernard ANDRY, *Les Congrès eucharistiques*, Lille 1881-Lourdes 1981, Abbaye de Solesmes, 1980, p. 99.

13. Christian SORREL, « Le prêtre et le congrès » (1970-1940), *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 93 (n° 230), janvier-juin 2007, p. 87.

14. Pierre LHANDÉ, « Le premier congrès national de recrutement sacerdotal », *Études*, 5 novembre 1925, p. 259-275.

15. AAL, II, 11, 159, Lettre du cardinal-archevêque de Paris pour la nomination épiscopale de Pierre-Marie Gerlier.

16. *La semaine religieuse de Paris*, 1922, p. 380-381.

17. Corinne BONAFoux-VERRAX, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique, 1924-1944*, Paris, Fayard, 2004, p. 51-52.

18. *La semaine religieuse de Paris*, 1926, t. 2, p. 35-36. Le terme est du président de l'UP des Lilas.

19. AML, Fonds Chronique sociale ; 131, II, 59, correspondance

du 1^{er} octobre 1927.

20. Institut Marc Sangnier, correspondance Gay-Gerlier, lettre du 11 mai 1928 et *La vie catholique* du 19 mai 1928, p. 19.

21. *La semaine religieuse de Paris*, 1921, p. 109.

22. *La semaine religieuse de Paris*, 1922, p. 156.

23. *La semaine religieuse de Paris*, 1922, p. 157.

24. AAL, II, 11, 99, Procès-verbal du Comité des Unions paroissiales de Paris, 15 octobre 1925.

25. Institut Marc Sangnier, Correspondance Gay-Gerlier. Lettre du 10 janvier 1928.

26. Institut Marc Sangnier, Correspondance Gay-Gerlier. Lettres, à titre d'exemple, du 19 octobre 1925 ou du 10 janvier 1928.

27. Élisabeth TERRENOIRE, *Un hebdomadaire d'information et de combat : La vie catholique de Francisque Gay, (1924-1938)*, thèse de 3^e cycle, Paris-X, 1975, p. 475. Correspondance Gay-Gerlier, lettre du 22 avril 1925, Institut Marc Sangnier : « Je tiens beaucoup à la vôtre [collaboration]. »

28. Michel WINOCK, « Arcueil la Rouge », in *L'Histoire*, n° 195, janvier 1996.

29. AAL, II, 11, 99, Retraite de 1924.

30. Émile POULAT, *Les prêtres-ouvriers*, *op. cit.*, p. 124-125.

31. Émile POULAT, Joseph DEBÈS, *L'appel de la JOC*, Paris, Cerf, 1986, p. 25-25.

32. ASV, AES-IV, Francia, pos. 715 PO, fasc. 263, Rapport de l'abbé Guérin sur l'activité et l'organisation de la JOC de France, adressé au pape.

33. Émile POULAT, Joseph DEBÈS, *L'appel de la JOC*, *op. cit.*, p. 69-70, compte rendu de la réunion du 20 juin 1927, par le père Duval, aumônier de l'Union régionale parisienne de l'ACJF, lettre du Père Boulier à l'abbé Cardijn, 5 juin 1927, p. 82-83.

34. *La Vie catholique*, le 29 juin 1929.

35. Corinne BONAFoux-VERRAX, *A la droite de Dieu, op. cit.*, p. 67.
36. Pierre LHANDe, *Le Christ dans la banlieue*, Paris, Plon, 1930, p. 68 et p. 116.
37. *La Vie catholique*, 14 mars 1925.
38. *Ibidem*.
39. AAL, II, 11, 81, Carnet personnel de Pierre Gerlier, retraite à Issy-les-Moulineaux, 11-15 septembre 1923.
40. ASV, AES-IV, Francia. Pos. 655 PO, fasc. 216, Provvista della diocesi, Troyes, 1927. Rapport de Mgr Maglione le 14 novembre 1927.
41. ASV, AES-IV, Francia. Pos. 655 PO, fasc. 216., Provvista della diocesi, Troyes, 1927, lettre du 13 juin à la nonciature de Paris.
42. ASV, AES-IV, Francia. Pos. 655 PO, fasc. 216, Provvista della diocesi, Troyes, 1927, Rapport de Mgr Maglione, le 14 novembre 1927.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

été confiées, de celles, notamment que Dieu semble avoir marquées pour son service⁴². »

Appelant chaque catholique à la prière, le développement des œuvres susceptibles de favoriser les vocations fut encouragé. La Croisade eucharistique développerait la piété chez l'enfant. L'institution dans chaque paroisse de l'*Œuvre* des vocations permettrait l'organisation d'une journée annuelle mais aussi quêtes et collectes pour financer la scolarité des séminaristes⁴³.

À cet appel aux familles et aux paroisses, s'ajoutait une croisade contre les écoles géminées de plus en plus nombreuses dans le diocèse. Sur le plan pédagogique, notamment en milieu rural, il s'agissait de répartir les élèves selon deux cours mixtes en classes de niveau, celle des grands et celle des petits, plutôt que deux classes uniques de filles et de garçons. Gerlier mit en garde les familles contre ces « périls graves que présente pour la moralité des enfants cette promiscuité des sexes »⁴⁴.

Le XI^e Congrès du recrutement sacerdotal fut organisé à Lourdes en août 1935 avec pour thème : « De l'influence de la dévotion de la Sainte Vierge sur les vocations sacerdotales ». Il se voulait un « loyal et courageux examen de conscience : Avons-nous vraiment accompli sur ce point ce que nous commande notre conscience et ce que nous permettent les circonstances⁴⁵ ? ». Gerlier mobilisa de grandes voix pour soutenir le message. La plus célèbre fut celle de l'abbé Bergey qui commémora la mort des 4 600 prêtres et religieux français durant la Grande Guerre en exhortant laïques, mères chrétiennes et jeunes hommes à favoriser leur relève⁴⁶. Il présida la cérémonie de clôture avec la remise solennelle d'un *ex-voto*, une plaque de marbre blanc gravée en lettres d'or qui dit la gratitude du Congrès à Notre-Dame de Lourdes.

Ce congrès connut cependant un succès en demi-teinte. Pour l'expliquer, Gerlier préféra évoquer le mois des retraites sacerdotales, celui aussi de nombreux pèlerinages diocésains et l'organisation tardive de la manifestation. En écho à ces journées nationales, en 1936, la seconde lettre pastorale consacrée au recrutement sacerdotal dressa un bilan diocésain. Si Gerlier était parvenu à ordonner trente-huit nouveaux prêtres de 1930 à 1936 soit plus de cinq par an, « les cinq dernières années marquent encore une pénible victoire de la mort, puisque de 1931 à 1935 inclus, soixante-quatorze prêtres nous ont été ravis par elle⁴⁷ ». Selon les propos de l'évêque, la tendance se renversait, d'autant que le nombre de petits et de grands séminaristes augmentait.

Positionnement politique ?

Héritage de la crise de l'Action française, les évêques étaient divisés. Les conservateurs défendaient l'ordre et la civilisation, là où l'« aile marchante », constituée par la nouvelle génération, avançait son désir de conquête et son optimisme⁴⁸.

Gerlier affichait son refus de « la lutte des classes, la guerre de Français à Français ». Pour la commémoration de l'armistice, le 11 novembre 1929, devant le maire et le préfet réunis à la cathédrale il privilégia le religieux sur le politique, puisque « des tombes monte un appel à la paix⁴⁹ ». Adhérant, sur le plan spirituel, à l'« affirmation pacifiste⁵⁰ » qui marquait les évêques anciens combattants, il tenait un discours réconciliateur dont Lourdes était le symbole, « ce sanctuaire où toutes les classes viennent chercher leur apaisement, où toutes les classes, tous les peuples viennent se rencontrer fraternellement dans un hommage triomphal à l'hostie, sous le regard de la mère commune, reine

de la paix⁵¹ ».

Fidèle à cette ligne, alors que s'ouvrait une année électorale, en janvier 1932, il annonça que chaque premier samedi du mois, à la grotte de Lourdes, il célébrerait une messe pour la paix, en s'appuyant sur la doctrine sociale de l'Église, réaffirmée par Pie XI dans *Quadragesimo anno*. Tandis que le monde s'enfonçait dans la crise économique, il mit en garde ses prêtres sur la « transformation du socialisme », « avec lequel aucun compromis n'est possible », tout en dénonçant un capitalisme fait d'une « concentration des richesses aux mains d'un petit nombre », provoquant « une dictature économique⁵² ».

Le 1^{er} mai 1932, date du premier tour des élections législatives. Mgr Gerlier se contenta d'appeler chaque catholique au devoir de prier, pour invoquer la bénédiction divine sur le scrutin, chacun se devant d'exercer ses responsabilités en vue de la préservation des grands intérêts religieux, nationaux et internationaux⁵³. Lors de l'assassinat du président de la République Paul Doumer, le 6 mai 1932, entre les deux tours de scrutins, s'associant à la « France en deuil » en montrant l'exemple d'une Église reconnaissant les institutions républicaines, il fit lire en chaire un communiqué qui louait les vertus du défunt, « son labeur, son dévouement, son patriotisme » et condamnait un « odieux assassinat ». Il présida à la cathédrale une messe solennelle à sa mémoire⁵⁴.

Il consacra sa lettre pastorale de 1932 à la vertu de charité :

« Une société que régirait effectivement la charité du Christ, quelle vision d'harmonie et de douceur ! Tertullien notait, déjà, l'impression produite sur les païens par la fraternité vivante des premières communautés chrétiennes : “Voyez comme ils s'aiment !”⁵⁵ [...] N'est-il pas évident, qu'un travail préalable

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

savoir si ces faits étaient exacts. En adressant son communiqué, Gerlier éteignit rapidement, documents à l'appui, ce début de controverse :

« Un certain journal s'est emparé dans le but tendancieux de cette note, d'ailleurs inexacte, que l'on devine tout à fait désobligeante à l'égard de Sa Sainteté Pie XI : jamais le pape n'a eu à intervenir sur le point en question puisque les invocations telles qu'elles sont faites pendant la procession du Saint Sacrement n'ont jamais porté le texte soi-disant supprimé. »

L'évêque rappelait comment Mgr Schoepfer avait dû modifier les prières de la procession qui avaient été codifiées sous le contrôle beaucoup plus ancien de Léon XIII, « sans intention désobligeante pour la France », mais pour tenir compte de la nouvelle dimension internationale du pèlerinage qui devenait l'« expression même de la confiance et de la piété du monde catholique tout entier envers la Vierge de Lourdes¹³ ».

Deux manifestations permirent d'affirmer au-delà de la France et même de l'Europe le caractère universel du sanctuaire, « gloire de la France » mais aussi « centre de ralliement du monde¹⁴ ». Lors de fêtes jubilaires de 1933 des prélats vinrent de France, d'Angleterre ou de Belgique mais aussi de Chine, de Russie, d'Afrique¹⁵. Lors du Triduum eucharistique de 1935, Pierre-Marie Gerlier compta avec fierté ces prélats et pèlerins incarnant l'ouverture internationale :

« À l'heure présente [un mois avant les festivités], nous sommes assurés de la présence de soixante prélats environ, cardinaux, archevêques, évêques, des pays les plus divers, un pèlerinage national anglais que dirigeront deux archevêques et cinq

évêques, un pèlerinage national italien conduit par plusieurs évêques, d'un pèlerinage national polonais dirigé par le cardinal Hlond et par plusieurs évêques, de plusieurs trains de Belgique et de divers pèlerinages d'Espagne, de Suisse, du Luxembourg, de Hongrie et d'un pèlerinage indou. Des groupes de pèlerins ou de missionnaires viennent d'Allemagne, de Hollande, de Tchécoslovaquie, du Siam, de Ceylan, de la Chine, du Japon, de Madagascar. La Bolivie, l'Équateur, Antioche, l'Australie auront aussi des représentants¹⁶. »

Les élites du catholicisme français se bousculaient aussi dans la cité pyrénéenne : le chanoine Pierre-Marie Théas, professeur au grand séminaire de Bayonne, le père Lhande, le père Gillet, dominicain, l'abbé Thellier de Poncheville, entré au séminaire en même temps que Gerlier, ou encore l'abbé Bergey, le rédacteur en chef de *Soutanes de France*. Pour L'Action catholique, le chanoine Stanislas Courbe vint plusieurs fois pour des conférences sur l'organisation des œuvres. L'abbé Cardijn, fondateur de la Jeunesse ouvrière chrétienne, intervint devant les futurs prêtres en 1935¹⁷ tandis que l'abbé Guérin mobilisait les aumôniers jocistes du diocèse¹⁸.

Du côté des militants laïcs, même si le *Bulletin religieux* restait plus discret sur leur présence, privilégiant les ecclésiastiques dont l'addition semble faire la splendeur du pèlerinage, on doit mentionner le général de Castelnau. Il fut du premier pèlerinage d'anciens combattants, en 1934¹⁹. On peut encore souligner le passage de Gaston Tessier, président de la CFTC, pour un rassemblement de patrons et d'ouvriers chrétiens, en 1933²⁰.

Pour le Vatican, Lourdes se révélait une source non négligeable de recettes financières. Du fait du nombre important

d'intentions de messe, au-delà de l'obole réglementaire qu'il acquittait sans difficulté, Gerlier adressait au Vatican les reliquats de messes qui n'avaient pu être dites au sanctuaire, en 1930 pour les missions, en 1934, et surtout les 200 000 *applicazioni*, chiffre considérable, envoyées à Rome après le Triduum de la rédemption en 1935²¹. Témoignage de ces flux financiers, un seul dossier remonta à Rome, aux Affaires ecclésiastiques extraordinaires durant l'épiscopat, celui des fonds du sanctuaire placés à l'étranger et dont le gouvernement français avait découvert la trace à la Banque de Bâle, en Suisse, réclamant le paiement de la fiscalité réglementaire. Sans savoir quand cet argent avait quitté la France, selon le rapport de la nonciature à Paris, « pour éviter la déclaration des autres titres », placés dans trois autres banques, l'évêque voulait les déposer sous le nom d'« Amministrazione Santa Sede » auprès de la banque. Naturellement, ajoutait Mgr Maglione, les rentes de ces titres déposés au nom du Saint-Siège seraient versées au diocèse. Pie XI n'y fut pas favorable. Il craignait un précédent qui exigerait à l'avenir un contrôle sur l'utilisation de son nom dans des affaires dont il ne pouvait maîtriser les mouvements. Il redoutait aussi que le gouvernement n'en découvrit l'existence, et n'engageât des représailles²². On s'orienta vers le versement des titres à une société anonyme de dépôt et de gestion instituée par les archidiocèses de Luxembourg et de Milan, pour en assurer la disponibilité²³.

Notoriété nationale

Être l'évêque de Lourdes permit à Gerlier de gagner en notoriété. Dès 1932, le chanoine Soulé, prêtre du diocèse, le soulignait : « Parcourir votre diocèse ne suffit pas à votre zèle apostolique.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Pierre-Marie Gerlier. Cette piété « *ad Jesum* » constituait le fondement de sa foi, que le recours à Marie, *per Mariam* venait apaiser en constituant une réponse affective à la quête spirituelle des pèlerins.

Une piété mariale

Pie XI, dans l'encyclique *Miserentissimus redemptor*, du 8 mai 1928, invitait les fidèles à une dévotion, réparation au Sacré-Cœur de Jésus. Sa conclusion situait la place qu'il réservait à Marie dans une christologie dominée par le sacrifice du Fils de Dieu :

« Que Marie la Vierge très bienveillante et la Mère de Dieu daigne sourire, elle qui nous donna Jésus notre Rédempteur, qui l'éleva, qui l'offrit comme victime au pied de la croix, et qui, par sa mystérieuse union avec le Christ et par une grâce particulière reçue de lui, fut aussi Réparatrice et est pieusement appelée de ce nom. Plein de confiance en son intercession auprès du Christ qui, seul *Médiateur entre Dieu et les hommes*, a voulu cependant s'associer sa Mère comme avocate des pécheurs et comme dispensatrice et médiatrice de ses grâces. »

Marie Médiatrice, Marie intercédant pour les pénitents, Marie réparatrice, Christ seul médiateur, le pape, à la piété pourtant fervente pour la Vierge de Lourdes, restait mesuré dans ses développements théologiques et spirituels sur la Mère de Jésus. Mais Gerlier entendait promouvoir Marie comme modèle de piété, et son orthodoxie romaine céda la place à l'emphase et à l'adoption des spéculations théologiques, renforçant la place de Marie dans le corpus dogmatique de l'Église.

Organisant, à Lourdes, en 1930, un Congrès marial, il

exposa dans sa lettre pastorale de carême, sa pensée sur l'Immaculée Conception, « notre mère dans l'ordre spirituel⁷² » :

« La dévotion à la Très Sainte Vierge, pour qui la sait bien comprendre, apparaît dans l'économie de notre vie spirituelle, non pas comme un complément simplement attrayant, et un peu facultatif, mais bien comme un élément nécessaire, une partie intégrante du culte que nous devons au Sauveur lui-même. À tel point que ne serait pas chrétienne une piété dont cette dévotion serait absente, ou qui ne lui réserverait qu'une importance tout accessoire⁷³. »

Gerlier fit de Marie l'« adjuvant féminin de la Trinité⁷⁴ » ou la « Médiatrice Universelle de toutes les grâces » voire la « co-rédemptrice ». Au Congrès marial de 1930, il affirma ainsi :

« L'Incarnation et la Rédemption, en effet, bien loin d'être des choses distinctes, sont en réalité, dans la pensée divine, les éléments indivisibles d'un tout unique, qui est l'œuvre rédemptrice, laquelle embrasse, avec la vie et la mort du Sauveur, toutes les grâces dont elle est le principe. C'est tout cela qui est suspendu à l'acquiescement de la Vierge. C'est de tout cela qu'elle devient coopératrice en le donnant⁷⁵. »

Inspirée de ce qu'Étienne Fouilloux nomme l'« économie romaine du salut⁷⁶ », cette spiritualité mariale dans un domaine où les risques d'être corrigé restaient limités, en dépit de ces audaces, offrait un visage populaire et affectif sans détourner la pensée catholique de l'objectif essentiel qui demeurait le Christ.

Bilan : évêque de Pie XI

La présence « sur ses armes » de Notre-Dame de Lourdes et la devise « *Ad Jesum Per Mariam* », « union du culte de Marie et de Jésus Eucharistie comme en aucun autre lieu du monde » constituait le fondement religieux de la prédication de Gerlier. Les balances de la justice, signifiant tout autant son passé d'avocat que la fonction de juge « au Tribunal de la Justice divine » donnée par l'onction du sacre, voisinaient avec l'écu, une arme de soldat défensive, souvenir du combattant qui signifiait aussi la défense de la foi, « défense attentive toujours, jamais offensive ». Les épis de blé et les grappes de raisin montraient à quelle source l'évêque souhaitait puiser l'énergie de l'action, l'Eucharistie, « vie des âmes, des nations et des peuples » et célébration de l'« union de l'humanité avec la divinité ». Le militant affirmait combien la mobilisation des catholiques, par l'exemple et par leurs actes, était essentielle à l'entreprise. Dans un autre coin du blason, la croix de Malte, insigne de l'ACJF, et les trois mots de son programme, « piété, étude, action », formaient sur le plan pastoral la pensée directive de son épiscopat. Enfin, les clés de Saint-Pierre, témoignaient d'un « attachement filial indéfectible au Saint-Siège et à ses enseignements⁷⁷ ».

Porte-parole du clergé diocésain lors de l'adieu au nouvel archevêque de Lyon, le chanoine Sahuc a souligné la place prise par le sanctuaire sous son épiscopat :

« Il y a huit ans notre diocèse attendait son évêque. Les mois passaient. Des noms étaient prononcés [...] ; enfin Rome parla. Nous avons un chef, Monsieur le chanoine Gerlier. Ces syllabes avaient la chaude et franche sonorité d'un coup de clairon, elles éveillaient dans les âmes de toute une génération des souvenirs

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

ouvert une vacance sensible. Archevêque de Lyon depuis 1916, il faisait partie des prélats qui avaient soutenu l'Action française. Lors de la condamnation par Pie XI, il aurait souhaité une conciliation que Rome refusait⁷. Il fallait pour lui succéder un homme sûr, capable d'être à la hauteur de la tâche que dressait le cardinal Verdier à l'aube du processus de désignation :

« La nomination de cet archevêque a dans notre pays une particulière importance. Le siège de Lyon est le plus ancien des sièges épiscopaux de France. La ville est d'importance. Le diocèse est très étendu. Pour tous ces motifs l'archevêque de Lyon est un peu le patriarche de tout le sud-est de la France. »

Dans son rapport du 19 avril 1937, le nonce apostolique, Mgr Valerio Valeri confirmait : il y a

« nécessité à Lyon de s'imposer par ses dons intellectuels et d'exercer une influence sur la marche des idées chrétiennes en France, au milieu de la situation présente ».

Selon lui, le primat des Gaules se doit d'« imprimer une impulsion », d'exercer « une sorte de magistrature intellectuelle, morale et religieuse⁸ ». Mgr Valerio Valeri avait plus de mal que Mgr Maglione à faire face à la lourde charge de préparer les « terna », ces trois noms parmi lesquels le pape pouvait choisir.

L'importance du diocèse nécessitait d'y nommer une personnalité solide et fidèle, capable de maintenir l'unité. Les disputes par voie de presse entre catholiques sociaux, militants de l'Action catholique, démocrates-chrétiens de *L'Aube* et la FNC du général de Castelnau, entre pacifisme et défense nationale, préoccupaient Rome au point que le Vatican, en août

1937 intervint pour suspendre la publication de *Sept*, le journal tenu, depuis 1933, par les pères dominicains Boisselot et Bernadot « pour la réalisation de l'Action catholique⁹ ». Lors de cette polémique, l'évêque de Tarbes et Lourdes, était resté prudemment sur sa réserve¹⁰. Homme d'unité, sa nomination ne pouvait qu'être bien accueillie par tous les protagonistes y compris par les syndicats ou les gouvernants, séduits par sa réputation de prélat social.

Pourtant si le cardinal Verdier souscrivait à ce besoin d'entente parmi les évêques, son choix initial s'était porté sur deux prélats : Mgr Virgile Béguin, archevêque d'Auch et Mgr Louis-Joseph Gaillard, archevêque de Tours, personnalités expérimentées¹¹. Le temps de Pierre-Marie Gerlier n'était semble-t-il pas venu¹².

Dès son rapport du 14 avril 1937, le nonce refusait de concevoir la nomination à Lyon comme une promotion, insistant sur le fait que si le cardinal Verdier voyait pour Lyon un prélat qui a déjà gouverné un diocèse, cette tradition n'existait pas à l'exemple de sa propre nomination à Paris. Défendant la liberté de nomination du Saint-Père, il promouvait pour sa part la candidature de Mgr Jean Delay, le vicaire capitulaire de Lyon, administrateur diocésain depuis la mort du cardinal Maurin, son auxiliaire pendant neuf ans. Mgr Valeri lui dressait des louanges qui faisaient de lui un évêque titulaire en puissance : habile et fin dans les situations délicates, ayant l'estime du clergé et des fidèles, un grand jugement pratique, bon administrateur doté d'un esprit d'organisation. Ouvert de plus à l'apostolat moderne, cette proposition introduisait une dimension minorée par l'archevêque de Paris. En effet si Lyon avait, depuis quelques années, pris un virage vers l'Action catholique et sociale promue par Pie XI, c'était grâce à l'« habile coopération » de Mgr

Delay¹³. Face au cardinal Verdier qui défendait la primauté parisienne envers et contre tout, voyant en Lyon une cité industrielle et commerciale mais non une métropole « spécifiquement intellectuelle¹⁴ », le nonce ajoutait qu'il s'agissait d'une « importante agglomération » y compris sur le plan catholique du fait du développement des œuvres et de la présence de l'université catholique.

La vacance du siège de Lyon avait débuté sous le gouvernement de Léon Blum. Le président du Conseil était disposé à s'allier les bonnes volontés épiscopales comme en témoignait son interview dans *Sept* le 19 février 1937 où il croyait possible un rassemblement populaire sur des valeurs de justice sociale, de liberté démocratique et de paix humaine. Même s'il démissionna le 22 juin 1937, sur fond d'agitation sociale, de difficultés financières et de montée des périls sur la scène internationale, l'actualité du discours et des intentions demeurait. Camille Chautemps, un radical, lui avait succédé, à partir du 29 juin 1937. Il avançait un programme prudent « de paix et de progrès social ». En politique internationale, il affichait lui aussi sa volonté de poursuivre dans la voie appréciée par le pape, de la sécurité collective et de la limitation des armements. Sur le plan social, il souhaitait soumettre de nouvelles avancées au rétablissement de la situation financière du pays. Dans ce contexte, la thèse du prélat social reprenait de la vigueur. Mgr Valeri avança Mgr Henri Dutoit, soixante-sept ans, évêque d'Arras, prélat social, et même, au tout début du processus, le cardinal Liénart, du fait du contexte politique français, marqué par le Front populaire¹⁵. L'évêque de Lille recueillait l'estime d'Édouard Herriot, maire de Lyon car l'hommage qu'il avait rendu à Roger Salengro, après son suicide, n'était pas passé inaperçu. Blum selon la rumeur, aurait

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

et Baudrillart où ce dernier mentionne que « deux paraissent consternés à l'idée qu'on pourrait ne pas continuer Pie XI purement et simplement », et le 3 mars 1939 : « Nous pouvons conclure que Pie XII est bien l'élu principalement des cardinaux étrangers ; dans ses voix France, Espagne, Portugal, Amérique, Angleterre, donc même avec le système actuel, le monde catholique peut faire entendre sa voix et l'emporter⁶¹. » Pie XII pouvait s'appuyer sur Gerlier.

Les actions des catholiques

Absorbé par de nombreuses tâches extradiocésaines, durant ces deux premières années, l'archevêque mesurait ses apparitions dans le diocèse. À la différence de la pastorale menée dans les Hautes-Pyrénées, sa présence dans les paroisses était plus comptée, laissant les visites à ses vicaires généraux⁶². Le sacre épiscopal de Mgr Étienne Bornet, son premier évêque auxiliaire, le 24 février 1938, et son installation à Saint-Étienne, affirmait une volonté de répondre aux besoins pastoraux, notamment de la région du Forez, qui avait obtenu en 1928 la résidence de l'auxiliaire, Mgr Delay. Le cardinal tentait de se maintenir au plus proche de ses diocésains, participant au congrès d'arrondissement de la Ligue féminine d'Action catholique à Roanne, en novembre 1938, ou encore à Condrieu, au sud du département du Rhône, avec les anciens combattants en février 1939 sans oublier de remettre l'insigne jaciste à cinq militants⁶³. Chaque automne, il présidait la rentrée solennelle des Facultés catholiques de Lyon, occasion de délivrer un message. Le 23 novembre 1938, il évoqua la création d'une chaire d'Action catholique dédiée à la « formation profonde des militants⁶⁴ ». Il instaura une messe radiodiffusée pour les malades les dimanches

et pour toutes les fêtes chrétiennes⁶⁵. Le 29 janvier 1939, un communiqué à lire en chaire affirmait l'« extraordinaire action qu'exercent sur les esprits et sur les cœurs radio et cinéma, ces deux moyens modernes de diffusion des sentiments et de la pensée ». Il appelait à la vigilance des parents et des éducateurs quant aux émissions et projections proposées à la jeunesse⁶⁶.

Soucieux d'être présent auprès des plus pauvres, dans ce qu'on appelait alors la « Zone » il visita le dispensaire des Œuvres de secours de la Mouche-Gerland lors de son arbre de Noël 1938⁶⁷. Il participa à la Commission de Fourvière, chargée d'administrer le sanctuaire marial⁶⁸. Il se rendit au Prado « pour prendre contact avec un des centres de rayonnement du diocèse ». Au petit séminaire de Saint-Jean, il remit les prix aux élèves méritants⁶⁹. À celui de Montbrison, dans la Loire, il ne manqua pas la fête sacerdotale, le 7 décembre 1938, pour montrer la grandeur du sacerdoce⁷⁰. Il poursuivit l'œuvre de son prédécesseur en érigeant de nouvelles paroisses dans les périphéries urbaines.

Il fallait mettre un terme aux débats qui ne cessaient d'opposer les mouvements d'Action catholique spécialisée et la Fédération nationale catholique, tout en cherchant comment ces organismes militants pouvaient s'articuler au sein des paroisses. Fort de ses expériences parisiennes et à Tarbes, l'archevêque apporta une réponse rapide à cette question. Le 21 novembre 1937, un mois seulement après son arrivée, il organisa la structure diocésaine d'Action catholique selon un schéma associatif fédéral inspiré de l'ACJF. Au plan diocésain, la « Ligue des droits des catholiques » était transformée en Union diocésaine d'Action catholique avec obligation d'une section par paroisse (UPAC) animée par une Association paroissiale des militants d'Action catholique. Les objectifs étaient : formation

religieuse et sociale par une vie chrétienne intégrale nourrie par la prière et la communion fréquente, assurée par la pratique de retraites fermées ou de recollections annuelles ; participation à un cercle d'étude. L'UPAC était appelée à dynamiser la vie paroissiale en devenant non plus une simple association de défense religieuse mais un mouvement conquérant : « À côté de l'action dans le milieu social, il y a donc une action paroissiale⁷¹. »

Pour communiquer et s'informer, l'UDAC possédait son journal, *La Croix du Rhône*. Un aumônier général assurait la formation des membres, celle des aumôniers des mouvements spécialisés et la représentation de la hiérarchie. Gerlier préféra fédérer plutôt que de transformer brutalement mais il imposa le modèle du catholique militant. Pour ceux qui s'inquiétaient il rassurait : « Je sais que certains craignent que la spécialisation n'aboutisse à la division. Si c'était le résultat, je la détruirais de mes propres mains⁷². » Quand, en 1938, fut annoncé le programme officiel de l'Action catholique⁷³, celui-ci englobait l'ensemble des composantes, au service de la dynamique des mouvements spécialisés que le cardinal allait relancer au Congrès diocésain de Roanne de février 1938.

Le thème de cette rencontre, « Collaboration et coordination des œuvres⁷⁴ » répondait à la volonté d'unir les efforts. Organisés par catégories d'âge et de sexe, les participants occupaient les locaux de plusieurs paroisses ainsi qu'une salle dévolue aux grandes assemblées. Toutes les œuvres catholiques étaient conviées. Mgr Bornet, le chanoine Rouchouze, directeur des œuvres, et ses collaborateurs présidaient les séances de moindre importance. Gerlier présida celles pour lesquelles il jugeait sa présence nécessaire. S'il délaissa les jeunes gens et jeunes filles, les enfants et les dames, il présida la journée des

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

mener prudemment revêt d'ailleurs principalement la forme d'une propagande en faveur de la prière universelle pour l'Unité chrétienne. Lorsque je suis arrivé dans le diocèse de Lyon. [...] J'ai appelé soigneusement son attention sur la prudence qui s'impose en pareille matière et, devant la résolution qu'il manifestait de ne jamais s'en départir, je n'ai pas mis d'obstacle, jusqu'à nouvel ordre, à la poursuite de son apostolat, en l'invitant seulement à m'en reparler périodiquement¹⁰⁹. »

Le cardinal Gerlier se confrontait aux difficultés d'encadrer ces hommes qui ouvraient des voies audacieuses.

Participer à l'ACA

L'ACA était un organe de coordination. Jean Verdier, Achille Liénart et Pierre-Marie Gerlier y jouaient un rôle majeur, notamment à la Commission permanente dont ils étaient membres en tant que cardinaux. Stanislas Courbe, mandaté pour le Secrétariat national de l'Action catholique, les secondait.

Il est difficile de mesurer avec précision ce que furent les positions personnelles de Gerlier sur des dossiers où il soutint une position collégiale. Lorsque l'ACA s'adressa au pape, à la suite de sa réunion plénière de 1938, sa voix se mêla à celles de ses confrères pour montrer la vitalité du catholicisme français exprimée par les milliers de jeunes rassemblés par la JOC, par le congrès jubilaire de la CFTC ou la réunion des Semaines Sociales sur la question de la « personne humaine en péril », en 1937 à Clermont-Ferrand. On pouvait aussi se réjouir des bonnes relations avec le gouvernement. On y voyait des signes concrets qui « remettaient la France à sa vraie place, dans son rôle traditionnel de fille aînée de l'Église¹¹⁰ ».

Dans ce climat favorable, le projet d'une présentation au

gouvernement d'une « liste des revendications des catholiques » et la « décision d'adresser un message à tous les Français » mobilisa l'Assemblée des 21 et 22 mars 1939. On prévoyait d'y évoquer les questions de morale, le problème de la dénatalité ou les règlements régissant le statut du clergé au sein de la société¹¹¹. Il s'agissait de liquider les contentieux accumulés depuis les lois de 1901 et 1904 qui touchaient les congrégations en demandant la reconnaissance du droit de s'associer et d'enseigner des religieux et celui de porter à nouveau leur habit. Pour régler les questions de propriété ecclésiastique, liées à la loi de 1905, il était question d'obtenir la jouissance gratuite des presbytères et une exemption fiscale pour les biens des Associations diocésaines affectés aux cultes. L'ACA débattit en matière d'enseignement, d'une demande de « décharger l'enseignement libre de son poids financier » ou de concours de recrutement réservés organisés par un État qui accepterait de « réinscrire dans ses programmes et d'introduire dans ses manuels la morale naturelle fondée sur Dieu¹¹² ».

L'exaltation de la Vierge

L'archevêque de Lyon, formé à un diocèse bicéphale où un sanctuaire marial et un siège épiscopal cohabitent, reconnut cette géographie à Lyon. Si la primatiale Saint-Jean est le siège officiel de l'évêque, Fourvière est le siège spirituel du diocèse.

Dès son arrivée à Lyon, le nouvel archevêque avait convoqué à Fourvière les membres des organisations du diocèse. La basilique qui domine la cité allait connaître une forte activité. Comme à la Grotte de Lourdes, il institua la célébration chaque samedi à la basilique d'une messe pour la paix. L'année 1938 fut celle de la commémoration du troisième centenaire du vœu de

Louis XIII consacrant la France à la Vierge. Dès sa prise de fonction, il annonça la décision de l'ACA de faire de cette année une année mariale.

L'archevêque fut naturellement présent aux fêtes du 8 décembre, les célèbres fêtes lyonnaises en l'honneur de Marie, où il prit la parole¹¹³. Sa première lettre pastorale fut consacrée à « l'accroissement de la dévotion envers Marie qui doit être le fruit de l'année Mariale ». Maternité divine à l'égard de Jésus et maternité humaine de la Vierge à l'égard des hommes, Médiatrice de toutes les grâces, participation à la Rédemption et à la douleur de son fils souffrant, toute sa théologie mariale était proposée à la méditation de ses nouveaux diocésains.¹¹⁴ Du 2 au 5 mai, une « Semaine mariale » fut organisée¹¹⁵ et le 16 juillet 1938, un communiqué était publié afin d'associer tous les fidèles aux festivités du Congrès marial national à Notre-Dame de Boulogne sur le thème de la « Souveraineté de Notre-Dame, reine de France et Reine du Monde ».

Gerlier prolongea les festivités en 1939 par un Congrès marial diocésain, célébré à Fourvière, en juin 1939¹¹⁶. Tout le savoir-faire du militant et de l'ancien évêque de Lourdes fut concentré dans ce rassemblement. La lettre pastorale de carême offrit un large panorama de la dévotion lyonnaise envers Marie. Du précédent Congrès célébré à Fourvière en 1900 à la guérison miraculeuse des enfants de l'Aumône générale, en 1638, « il s'agit de célébrer trois siècles de bienfaits répandus par la Vierge lyonnaise sur sa ville et sur toute la région¹¹⁷ ».

Fourvière était présentée comme un lieu à la source de l'apostolat diocésain. À la suite d'une longue liste de fondateurs d'œuvres et de congrégations qui y avaient puisé leur force, après Pauline Jaricot, le père Coindre, le père Querbes ou le père Chevrier, le Congrès devait susciter de nouveaux

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

et 31 janvier 1940, adressa une lettre au pape pour justifier le soutien des évêques français à une guerre défensive qui s'articulait autour de la question polonaise : « La France n'a aucun désir de conquête. Elle veut garder son territoire et son Empire. Elle est entrée dans la lutte pour des motifs d'honneur et de prudence » et parce qu'elle « avait signé avec la Pologne un traité d'alliance aux termes duquel elle devait lui porter secours en cas d'injuste agression ». L'Allemagne était fustigée dans sa volonté de domination, incompatible avec le catholicisme, ce qui portait le conflit sur le plan idéologique en opposant le christianisme civilisateur au paganisme destructeur.

La tâche de « redressement national » menée par le gouvernement Daladier avait recueilli les faveurs de l'ACA. Dès le 3 septembre 1939, Gerlier se fit le chantre de l'unité nationale.

Un nouveau concordat ?

Dans sa lettre pastorale du carême 1940, Gerlier expliquait :

« Champion dans la lutte actuelle des principes essentiels de la civilisation chrétienne, la France ne doit-elle pas être conduite, par la plus impérieuse logique, à réviser certaines attitudes qui excluent la pensée de Dieu de tous les actes officiels, de l'enseignement donné aux enfants et qui bannissent pratiquement le Christ de la conception de la vie morale et sociale⁹. »

Il s'agissait de réclamer des solutions aux questions posées depuis la Séparation. Pour étudier les possibilités de transformations légales, Auguste Rivet, professeur aux Facultés catholiques, présenta un rapport sur la propriété ecclésiastique

qui proposait des modifications essentielles : bénéfice accordé aux congrégations de la personnalité civile des associations loi 1901, donnant droit d'acquérir des biens meubles et immeubles et exemption d'impôts sur les édifices culturels bâtis après 1904.

En juin 1939, le cardinal Verdier réclamait la liquidation du passif hérité des lois anticléricales : les vingt-deux millions de francs « séquestrés » après l'interdiction des fabriques, un régime fiscal spécial pour les bâtiments appartenant à l'Église et servant à ses activités, un droit de gardiennage versé aux prêtres qui veillaient à l'entretien des presbytères, des mesures en faveur de la natalité et une « avancée sur la question scolaire¹⁰ ».

Plusieurs projets de convention entre l'État et l'Église furent présentés aux autorités et au Vatican. Le dernier projet de document était sobre, le cardinal Verdier le souhaita dès le début du processus et l'écrivit à Gerlier car « si on détaille, on touche des questions délicates¹¹ ». Il se composait de sept articles dans sa version dactylographiée¹². Le premier article affirmait la prééminence du christianisme. Les cinq autres demandaient le légitime exercice des activités de l'Église ; la restauration des droits des religieux congréganistes ; la liberté de l'enseignement dans l'esprit de la loi Ferry avec des cours d'instruction religieuse pour les familles volontaires ; la propriété ecclésiastique et un allègement fiscal pour les édifices propriété de l'Église ou des associations et sociétés affiliées ; les nominations épiscopales pour les vicariats apostoliques dans les colonies sur le modèle de celles opérées en métropole¹³.

Ce texte se perdit dans les arcanes des ministères. Dans un pays en guerre, rouvrir la querelle scolaire ou la question religieuse n'était pas aisé. Le projet se heurta au gallicanisme du conseiller aux Affaires religieuses du Quai d'Orsay, Louis Canet, aux réticences de l'un ou l'autre des membres du

gouvernement et non de Paul Reynaud qui se montra favorable.

Alors que l'armée était en déroute, Gerlier espéra jusqu'au bout une inflexion de la part des autorités. Le 15 juin 1940, alors que tout était perdu, il écrivit une supplique au président de la République, Albert Lebrun, pour l'inviter à une expiation publique qui toucherait le ciel courroucé :

« Une sorte de miracle est nécessaire pour sauver notre Patrie et la Civilisation chrétienne. C'est l'heure de Dieu vous le sentez comme moi, il faut faire un pas de plus. Vous qui incarnez la France, veuillez dire un mot qui galvanisera des millions de Français, répétez que l'abandon des principes de la morale chrétienne est une faute, dont nous portons tous la conscience¹⁴. »

Prières pour la paix

L'appel à la prière fut constant. Dès septembre 1938, un discours eschatologique orienté vers l'imminence de la conversion définitive apparaissait dans ses propos. Sans un « retour de la société à Dieu », l'issue des événements ne pouvait être favorable. Au moment de la Conférence de Munich, le communiqué du cardinal s'articula autour de trois points : « calme, confiance, prière surtout, sans laquelle les autres efforts seraient stériles »¹⁵. Quand la paix fut sauvegardée, sans aborder le sort de la Tchécoslovaquie, il souligna une victoire de la prière et non de la diplomatie. Il organisa à Fourvière un pèlerinage d'action de grâces des hommes et des jeunes gens « pour le don suprême de la paix » et demanda aux fidèles « de faire la promesse solennelle de tirer de cette épreuve les leçons qu'elle comporte¹⁶ ».

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

47. *La Croix du Rhône*, 30 mai 1940.
48. *Ibidem*, Communiqué du 29 mai 1940, « Confiance »
49. *Ibidem*.
50. Gérard CHAUVY, *Lyon 1940-1944*, Paris, Plon, 1985, p. 19. *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale*, t. 4, n° 265.
51. AAL, II, 11, 81, Agendas personnels de Pierre-Marie Gerlier.

Une défaite providentielle ?

Le 7 juillet 1940, Lyon se trouva libre de toute présence étrangère. Dans le cadre de l'armistice, les Allemands se replièrent au Nord d'une ligne qui ne traversait pas le diocèse, entièrement situé en zone « libre ». Le 10 juillet, le maréchal Pétain, président du Conseil, obtint les pleins pouvoirs constituants et promulgua les Actes qui donnèrent naissance à l'État Français dont il se proclama le chef. Dans le bouleversement de la défaite, la France changeait de régime politique sous les apparences de la légalité. Durant quatre années, jusqu'à la Libération de la ville le 2 septembre 1944, Lyon vécut sous cette autorité nouvelle qui chercha à opérer un « redressement national » selon une politique autoritaire, conservatrice, collaboratrice avec l'occupant et antisémite.

Seul cardinal en Zone Sud, Pierre-Marie Gerlier se trouva investi de lourdes responsabilités, interlocuteur privilégié d'un gouvernement regroupant des hommes de tendances très différentes. Parmi les acteurs de cette « dictature pluraliste¹ », se trouvaient des amis comme Joseph Barthélémy, Léon Bérard, envoyé à Rome comme ambassadeur près le Saint-Siège, ou Robert Garric, chargé des « équipes sociales », mais aussi des adversaires, membres de la droite extrême nationaliste ou de la droite fascinée par le nazisme et, bien sûr, le chef de cet État nouveau dont l'ancien combattant admirait la personnalité en idéalisant ses vertus.

Signes des temps

Pour la première fois depuis 1870, les gouvernants signifiaient à l'Église catholique qu'ils souhaitaient agir dans un sens qui lui serait favorable. Cette situation constitua pour les évêques en général et pour Gerlier en particulier une heureuse opportunité.

Si la défaite était vécue comme une souffrance, elle ne devait pas compromettre le projet de rechristianisation du pays. La question du régime n'était pas une question. Ce qui était premier, c'était d'obtenir ce qu'on demandait à l'État et si celui-ci se montrait favorable, si le Maréchal faisait siens, dans ses discours, les termes utilisés depuis des années par la Hiérarchie et si des mesures favorables étaient prises, alors l'œuvre de rechristianisation, dans l'esprit de Gerlier, progresserait. Il convenait dans ce cadre de soutenir l'action de l'homme devenu providentiel comme il y avait eu celle de Daladier.

Le temps de l'Église n'est pas le temps des hommes. Dieu, Gerlier en était convaincu, avait multiplié les signes en faveur de la France. Les temps d'une autre victoire étaient proches, la guerre étant l'ultime épreuve et la défaite un signe. Dieu frappait pour montrer que le compte n'y était pas, que la repentance des Français devait être plus profonde, et les souffrances étaient nécessaires pour obtenir la conversion de l'État et de la société. Ainsi Pétain, dans le plan de Dieu prenait-il une dimension supplémentaire. Il était, selon Gerlier, le signe que Dieu n'abandonnait pas son peuple en lui donnant un homme à la crédibilité incontestée, sauveur hier à Verdun et aujourd'hui encore, dans un nouveau combat. Pour l'archevêque, la défaite n'était pas la catastrophe que certains voyaient, elle dépassait l'humiliation et la honte² pour être comprise comme un rite pénitentiel dont la Révolution nationale constituait un acte de réparation.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

exercices virils et une éducation militarisée au contact de la nature. Il rappelait le « primat de l'Action catholique sur tout le reste » et la « nécessité d'une petite dictature des évêques en ce sens » pour éviter de « scoutiser toute la jeunesse ». Il soutenait « l'importance capitale d'être en contact avec ce qui se passe à Vichy, afin de ne pas se trouver d'un coup face à des décisions prises qui seraient gênantes ». Il avertissait Gerlier :

« Nous ne sommes plus au temps du parlementarisme mais des décrets-éclairés : il faut y être par influence pour que nos libertés nécessaires soient sauvées. Il ne s'agit pas d'un contact tous les deux mois mais d'une collaboration constante⁵⁰. »

Il fut décidé de réunir non seulement l'ACA mais plus largement une « conférence épiscopale » terme sans précédent –, pour arrêter une position commune. Elle se tint à Lyon le 31 août 1940. Le compte rendu dactylographié est notre principale source⁵¹. Gerlier avait des notes de la réunion tenue le 28 août, autour du cardinal Suhard à Paris⁵². Les mouvements d'Action catholique étaient invités à « aller de l'avant » mais avec prudence, car on savait qu'à Vichy de nombreuses personnes étaient hostiles. Il était convenu de tenter une reprise des journaux, de poursuivre la formation des militants, de réunir les groupes dans un cadre plus restreint pour respecter l'état d'exception qui interdisait les grandes réunions publiques. Le cadre « traditionnel » de la paroisse semblait aux prélats le plus approprié. Moins suspect, il entra dans les schémas d'un pouvoir qui agréait les structures traditionnelles de l'Église. Une attention particulière fut apportée aux mouvements adultes et familiaux qui devaient être encouragés mais dont les activités, du fait de la mobilisation, des déplacés et des prisonniers se

trouvaient perturbées. Puisque le régime remettait au goût du jour la place de la femme dans la société, les évêques souhaitaient mieux coordonner le travail des mouvements féminins dont de nombreux secrétariats nationaux étaient rapatriés à Lyon. Une réunion périodique des dirigeantes fut proposée.

Les évêques confièrent au Prado la responsabilité de former des « missionnaires de France ». Ils souhaitaient relancer l'action catéchétique en direction des enfants. En réponse aux décisions gouvernementales, puisque s'ouvraient des « camps de jeunesse », décision fut prise d'y envoyer des aumôniers « de valeur ». Cet apostolat fut noté comme important. Il devint un terrain de mission pour l'Action catholique.

Les évêques échangèrent sur la situation institutionnelle. Au moment de la réunion, hormis des promesses, l'Église n'avait encore rien obtenu des avancées escomptées sur l'école ou sur sa place officielle dans la nation. La seule mesure concrète n'était qu'une promesse de subvention du ministère de la famille et de la jeunesse qui correspondait au versement de la part des diocèses occupés dans le fonctionnement du sanatorium du clergé situé à Thorenc, dans les Alpes-Maritimes⁵³. L'Assemblée dressa de nouveau l'inventaire des demandes épiscopales. Elle appelait de ses vœux la reprise des négociations entre le gouvernement et Rome pour la signature d'un nouveau Concordat qui protégerait les activités de l'Église, réglerait la question de ses biens, le droit des congrégations et la liberté du choix de l'enseignement catholique pour les familles. Une note annexe était jointe. Les évêques demandaient « que dans les lycées et collèges officiels, les cours de religion soient inscrits dans l'horaire général, et que les aumôniers soient assimilés aux professeurs non agrégés chargés de cours ». On aborda la

question de l'exclusion projetée des juifs :

« Des dispositions graves seront sans doute décidées prochainement contre les juifs. Un court rapport rappelle les principes qui doivent inspirer l'attitude chrétienne. D'une part le fait de l'existence d'une communauté juive internationale, à laquelle sont rattachés les juifs de toutes les nations et qui fait que ceux-ci ne sont pas des étrangers ordinaires accueillis dans un pays, mais des gens inassimilés et, semble-t-il, inassimilables, peut obliger un État à prendre des mesures de protection au nom même du bien commun. D'autre part, cependant, un État ne peut chasser brutalement des juifs sans distinction de leurs activités, leur dénier les droits qu'ils tiennent de la nature dans l'ordre individuel ou familial. En résumé, il peut apparaître légitime de la part d'un État, d'envisager un statut légal particulier pour les juifs (comme l'avait fait la papauté à Rome) mais ce statut doit s'inspirer des règles de la justice et de la charité, ne pas être animé d'un esprit de haine ou de vengeance politique et tendre à ce double objectif : sauvegarder les droits de la personne humaine, tout en empêchant tout mode d'activité susceptible de nuire au bien commun du pays. »

Il existait désormais une « question juive » à laquelle les évêques souscrivaient en lui conférant une légitimité stupéfiante, construite sur une doctrine tirée du vieux fond d'antijudaïsme catholique. Les mises en garde au « nom de la personne humaine », « inspirés des règles de la justice et de la charité » n'atténuèrent que partiellement un propos qui légitimait un statut d'exception⁵⁴. Lors de la rencontre, tout aussi inattendue qu'exceptionnelle, entre le cardinal Gerlier et le pasteur Marc Boegner, président de la Fédération protestante de France, le 28

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

50. AAL, II, 11, 263.

51. Conservé aux AAL, II, 11, 263. Sont présents à la réunion autour du cardinal Gerlier (« président »), les archevêques de Cambrai (secrétaire), Avignon, Toulouse, Auch, Chambéry, Aix, Albi ainsi que les évêques de Marseille, Agen, Clermont, Metz (réfugié), Belley. La réunion ne fait pas le plein des évêques (Valence, Grenoble, Viviers, Le Puy, Rodez, Carcassonne, Montpellier, Périgueux, Cahors, Tarbes et Lourdes manquent à l'appel). Mgr Feltin, à Bordeaux, est en zone occupée. Annecy et les Savoie sont occupées par les Italiens mais Chambéry a pu venir. Mgr Guerry est le véritable secrétaire bien que Mgr Chollet soit inscrit dans ce rôle pour une question de protocole entre un coadjuteur et le titulaire du siège de Cambrai.

52. Ces notes dépêchées à Lyon par un émissaire furent une technique beaucoup utilisée par les évêques pour communiquer.

53. AAL, II, 11, 263, Courrier de remerciements de Pierre-Marie Gerlier, 9 août 1940

54. AAL, II, 11, 263, Texte contenu dans le P.-V. de la réunion du 31 août.

55. Philippe BOEGNER, *Carnets du pasteur Boegner*, Paris, Fayard, 1992, p. 41.

56. AAL, II, 11, 263, Lettre du 14 octobre 1940.

57. AAC, Fonds Chollet, ACA 2 B 54, 1135. Lettre de Pierre-Marie Gerlier au maréchal Pétain, 14 octobre 1940, suivie du rapport Chollet, le 20 octobre 1940.

58. Robert PAXTON, *La France de Vichy*, *op. cit.*, p. 208. Le discours est daté du 12 octobre contrairement à Jean-Pierre AZÉMA, *De Munich à la Libération, 1938-1944*, *op. cit.*, p. 115.

59. Robert PAXTON, *La France de Vichy*, *op. cit.*, p. 209.

60. AAL, II, 11, 81, Agendas de Pierre-Marie Gerlier, 1940. Séjour à Vichy prévu les 3 et 4 septembre 1940.

61. Archives nationales, Rapports du préfet du Rhône, F1CIII,

1183.

62. www.ina.fr/archivespour tous/, La visite du maréchal Pétain à Lyon, actualités mondiales du 11 décembre 1940.

63. A.A.L., Discours écrit le 19 novembre 1940. Contrairement à son habitude, Gerlier prit soin de rédiger son texte, afin d'éviter toute improvisation.

64. Antoine PROST, *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, t. 3, p. 163-178.

65. *Ibidem*, p. 177.

66. Reproduit par Rémi DALISSON, *Les fêtes de Vichy, op. cit.*, p. 261.

67. AAL, II, 11, 263.

68. AAL, II, 11, 12.

69. AAL, II, 11, 67.

Deuxième partie

Fidélités éprouvées

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

discuter avec Franco, le 9 février 1941 à Montpellier, c'était pour tenter de faire contrepoids à l'Allemagne. Il le savait, l'Espagne avait des vues sur le Maroc⁵⁰.

Le programme, du 12 au 14 juin 1941, n'avait pas, à première vue, de caractère politique. Il s'agissait de « bénir et de rendre un culte à Saint-Louis-des-Français » en inaugurant le Centre francophone et l'Église, rebâtis après la guerre civile, et d'annoncer « la restauration de la chaire française, placée sous le patronage du dominicain médiéval Durand de Saint-Pourçain, à l'université pontificale de Salamanque⁵¹ ».

Le Cardinal redonna ses conférences sur la « France catholique » et rendit visite à plusieurs communautés religieuses. Il s'arrêta en chemin au monastère de Montserrat, sanctuaire catalan, et à Notre-Dame du Pilar à Saragosse, patronne de l'Espagne, puis participa le 12 juin à la procession madrilène du *Corpus Christi*. Il fit une halte à l'hôpital français de la capitale le 14 juin, avant de célébrer la messe à l'Alcazar de Tolède le lendemain, et de déjeuner avec l'évêque de Madrid, Leopoldo Eijo y Garay, personnalité reconnue en Espagne, écrivain, membre de l'Académie Royale, qui l'invita à visiter l'Escorial⁵². À Salamanque, il présida une séance solennelle à l'université pontificale, après une entrée en procession dans la ville où il fut reçu par l'archevêque Mgr Enrique Pla y Deniel.

Ce voyage revêtit néanmoins, une signification politique comme cela transparaisait lors de l'inauguration de Saint-Louis-des-Français, un « centre de fraternité entre les deux nations » où « la France revient à ses sources ». L'idée d'une collaboration entre les deux régimes « pour leur bonheur mutuel et le bien de l'humanité » en constituait la toile de fond⁵³. À la recherche de modèles accréditant la pertinence de la Révolution nationale, Gerlier promut le régime franquiste au rang de

système exemplaire. Le 7 juin 1941, le Saint-Siège avait signé avec le gouvernement espagnol un accord qui garantissait les droits de la religion catholique en Espagne que lui accordait « la loi divine⁵⁴ ». Acquis à l'idée d'une Europe catholique en chantier, au service d'un régime approuvé par Pie XII⁵⁵, il participa à cette entreprise de réassurance du Caudillo.

Victorieuse dans les Balkans et en Grèce, annonçant comme imminente son avancée sur Suez, l'Allemagne était en passe de fermer la porte orientale de la Méditerranée. Elle se tournait vers son allié espagnol pour lui demander de faire de même à Gibraltar vis-à-vis des Anglais. Des rumeurs, en mai 1941, firent état de préparatifs d'un prochain assaut du Rocher⁵⁶. Franco qui n'était pas prêt pour la guerre et qui se voyait privé de sa principale monnaie d'échange, aurait envisagé une intervention à Gibraltar seulement quand la victoire de l'Axe serait totale à l'est de la Méditerranée. Il jouait un double jeu, satisfaisant son aile catholique conservatrice par l'accord avec le Saint-Siège et remaniant son gouvernement duquel il écartait les phalangistes des postes-clés, le 20 mai 1941, mais il conservait Serrano Suñer, leur principal représentant, aux Affaires étrangères⁵⁷. Pétain menait une politique semblable en France. D'un côté, il continuait à sonder l'Europe catholique, ce que le Vatican ne pouvait qu'agréer, mais de l'autre son gouvernement collaborait, l'amiral Darlan permettant l'utilisation des bases françaises de Syrie, Bizerte et Dakar aux Allemands ce qui provoqua une attaque des forces anglo-gaullistes sur la Syrie le 8 juin 1941⁵⁸.

Le voyage avait une portée diplomatique. Il prit pour les autorités espagnoles tous les aspects d'une visite officielle. Elles témoignèrent à Pierre-Marie Gerlier une grande sollicitude⁵⁹, le gouvernement multipliant les actes protocolaires. Lors de chaque halte, les gouverneurs civils et les généraux accueillirent

le cardinal en bonne place aux côtés des délégations épiscopales⁶⁰. Un membre du gouvernement assista à la cérémonie d'inauguration de Saint-Louis. Serrano Suñer le reçut le 12 juin 1941, et le Caudillo le lendemain. Le Cardinal lui remit le message de Pétain, l'on évoqua les problèmes religieux, la foi du soldat que Gerlier souligna avec respect, leur commune admiration pour le chef de l'État français⁶¹.

Pétain était omniprésent dans cet itinéraire espagnol⁶². À Saint-Louis-des-Français, le Cardinal loua « Philippe Pétain, nom qui sonnait naguère comme une victoire, et c'était beau, nom qui sonne aujourd'hui comme une espérance, et c'est plus beau encore ». De retour, livrant ses impressions, donnant interviews et conférences, il rendit hommage aux deux chefs : Franco, décrit comme un « chef magnifique digne de la grande figure de l'Espagne victorieuse » et Pétain un « autre chef admirable dont le prestige ici demeure inoublié⁶³ ».

Il s'agissait de conclure à l'urgence du retour aux seules valeurs chrétiennes à travers un modèle qui indiquait la marche à suivre. Les marques de la guerre civile étaient rappelées, notamment les attaques subies par l'Église et ces « débordements d'une haine satanique »⁶⁴. La visite à l'Alcazar de Tolède montre comment Gerlier succombait à la propagande franquiste, reprenant à son compte le récit officiel du siège par les républicains, en juillet 1936. Sur le livre d'or, il inscrivit :

« J'ai célébré la Sainte Messe avec une grande émotion sur le lieu de l'un des grands héroïsmes de l'Histoire. Je l'ai dite à la mémoire des soldats admirables qui ont écrit avec leur sang une page douloureusement glorieuse de l'histoire de l'Espagne catholique. »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

novembre 1941.

11. AAL, II, 11, 263 et 264, Rapports sur l'enseignement, la capacité légale des associations et la liberté des congrégations.

12. AAL, II, 11, 264, Procès-verbal de l'Assemblée des 16 et 17 juin 1942.

13. AAL, II, 11, Lettre du 18 août 1940.

14. AAL, II, 11, 264, Compte rendu de l'ACA zone occupée après une visite à Vichy du cardinal Suhard concernant l'attitude à observer à l'égard des mouvements de jeunesse.

15. AAL, II, 11, 264, Rapport rédigé par Mgr Guerry sur le voyage à Vichy des 14 et 15 mars 1941, p. 1.

16. *Ibid.*, p. 1.

17. Michèle COINTET, *L'Église sous Vichy, la repentance en question*, Paris, Perrin, 1998, p. 129-132.

18. AAL, II, 11, 264, Rapport sur le voyage à Vichy, *op. cit.*

19. *Ibid.*, p. 5.

20. AAL, II, 11, 264, Ordre du jour.

21. AAL, II, 11, 264, Compte rendu de la réunion.

22. AAL, II, 11, 264, Procès-verbal de l'Assemblée du 14 novembre, envoyé le 13 décembre 1941.

23. AAL, II, 11, 264, Compte rendu de l'Assemblée des 16 et 17 juin 1942.

24. Dans le diocèse de Lyon, les doyennés sont dénommés archiprêtres.

25. AAL, II, 11, 40. La réunion similaire tenue le 8 avril 1942 traita des mêmes questions.

26. AAL, II, 11, 64, Lettre du 28 juillet 1940.

27. AAL, II, 11, 64, Lettre de François Charles-Roux, 17 août 1940.

28. AAL, II, 11, 4, Lettre du 26 décembre 1940.

29. AAL, II, 11, 4, Correspondance du 19 janvier 1941 avec le père Martin Stanislas Gillet, o.p., maître général de l'ordre des

Dominicains depuis 1929.

30. AAL, II, 11, 3, Mgr Bornet depuis Lyon envoya ce communiqué à l'agence Havas le 23 janvier 1941. Dans une lettre adressée à Léon Bérard le 28 janvier, le cardinal démentit directement ces faits.

31. AAL, II, 11, 4.

32. AAL, II, 11, 4, Lettre au cardinal Tisserant, 3 janvier 1941.

33. *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale*, t. 4, n° 240, p. 354-356. *Les carnets du cardinal Baudrillart, 11 avril 1939-19 mai 1941, op. cit.*, p. 405, annexe 8. Lettre du 18 janvier 1941.

34. *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde guerre mondiale, op. cit.*, 1967, p. 287-289. Lettre de Pie XII à l'ambassadeur de France Bérard, 9 décembre 1940.

35. *Documents pontificaux et actes des dicastères romains, années 1940-1941*, Paris, Bonne Presse, 1950, p. 36-37.

36. *Carnets du pasteur Boegner, op. cit.* p. 139, Entretien du 19 septembre 1941.

37. AAL, II, 11, 264, Lettre du cardinal Maglione, 3 septembre 1941.

38. AAL, II, 11, 264, Lettre commune des évêques, 19 avril 1942.

39. AAL, II, 11, 264.

40. AAL, II, 11, 264, Procès-verbal de la conférence des 5 et 6 février 1941.

41. AAL, II, 11, 264, Rapport sur le voyage à Vichy des 14 et 15 mars 1941.

42. Archives nationales, F1 C III, 1183, Rapports du préfet du Rhône : 3 avril, 5 octobre et 3 novembre 1941.

43. AAL, II, 11, 64, Voeux de Pétain à Pierre-Marie Gerlier, 9 janvier 1941 : « Je conserve surtout le souvenir inoubliable du spectacle grandiose et émouvant que vous m'avez donné. »

44. AAL, II, 11, 149, Notes manuscrites pour le discours de la messe de la foire en présence de Pétain, le 28 septembre 1941.
45. AAL, II, 11, 81, Agenda de Pierre-Marie Gerlier, 1941, 22 juin.
46. AAL, II, 11, 264, Note pour répondre aux hostilités de certains catholiques, 1941.
47. *Carnets du pasteur Boegner, 1940-1945, op. cit.*, p. 139. François et Renée BÉDARIDA (dir.), *La résistance spirituelle 1941-1944. Les cahiers clandestins du Témoignage chrétien*, Paris, Albin Michel, 2001. Les premier et quatrième numéros des *Cahiers* publiés en novembre 1941 et février-mars 1942 consacrèrent de longs développements à ces deux personnages. Pierre Chaillet avait sans doute réussi à les faire passer au cardinal.
48. AAL, II, 11, 15, Lettres des 2 et 7 janvier 1940.
49. David MATAIX, *L'Europe des révolutions nationales, 1940-1942. L'impossible union latine*, Paris, l'Harmattan, 2006, p. 289-299.
50. *Ibid.*, p.235-237. Entrevue Franco-Pétain à Montpellier, le 9 février 1941.
51. AAL, II, 11, 15. L'université fut réouverte le 6 novembre 1940. Le projet d'une chaire française reçut l'aval des deux gouvernements. Elle portait sur la patristique et les Écritures Saintes. Une longue correspondance montre les difficultés pour lui trouver un titulaire, nommé en 1950 seulement.
52. AAL, II, 11, 15, Programme du voyage. David MATAIX, *L'Europe des révolutions nationales, op. cit.*, p. 335-336.
53. AAL, II, 11, 15, Discours prononcé lors de l'inauguration de Saint-Louis-des-Français, 14 juin 1941.
54. Antonio MATOS FERREIRA, in *Histoire du christianisme. Guerres mondiales et totalitarismes (1914-1958)*, Paris, Fayard, 1991, p. 432.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

commanda une note, émanant d'un spécialiste de droit romain, contrecarrant point par point ces affirmations et la soi-disant complaisance de Pie XII, trop légèrement rapportée par Léon Bérard²³. Enfin, intéressante est l'attitude de Gerlier vis-à-vis de René Gazagne, un des principaux collaborateurs de Vallat à partir d'avril 1941. L'archevêque était un ami de cette famille lourdaise et particulièrement du père, Lucien Gazagne. Selon le témoignage de la fille de René Gazagne, au temps du Front populaire, tandis que ce dernier pestait contre Léon Blum et son gouvernement, il lui aurait rappelé que « Jésus était juif²⁴ ».

Le directeur régional du Commissariat aux Questions juives à Lyon dans un courrier adressé à Henri Puech, le chef de cabinet de Xavier Vallat, confirma après l'avoir rencontré, que Gerlier refusait l'antisémitisme racial au nom de la « justice et de la charité », donc de la doctrine de l'Église, mais qu'il reconnaissait en revanche, du point de vue économique et financier, l'existence d'un « problème juif²⁵ ». Acceptait-il ce mythe des juifs gouvernant la France et accaparant les richesses ? Plus sûrement, il était sensible à la « question » posée par les secours aux nombreux réfugiés qui avaient cru trouver asile en France.

Rencontres interreligieuses

Pour la communauté juive, le Cardinal apparut très vite comme un soutien. Jacques Helbronner, président du Consistoire replié à Lyon, s'exprima en des termes élogieux à son sujet quand il s'adressa au Maréchal. Il était pour lui

« dans ces heures désolantes, le seul réconfort, le seul soutien que je puisse trouver et je vous demande instamment de garder

pour vous seul le cri de mon cœur angoissé car, chaque jour, un texte vient augmenter notre humiliation et notre déchéance²⁶ ».

Il savait qu'il pouvait compter sur Gerlier qui conservait les biens et les archives du Consistoire à l'archevêché²⁷. Jacques Helbronner était régulièrement reçu par le Cardinal²⁸ et les conseillers juridiques du Consistoire, André Weil et maître Kieffé, le consultaient²⁹. Lors de l'assemblée annuelle du rabbinat français, Helbronner réitéra son éloge de la solidarité interreligieuse en déclarant que

« jamais le judaïsme ne pourra être assez reconnaissant de ce que firent pour nous, prélats, prêtres, pasteurs, fidèles, catholiques et protestants, avec une gratitude spéciale au primat des Gaules³⁰ ».

Les conditions d'internement des juifs et des étrangers rapprochèrent Gerlier des responsables de l'Église réformée. Le pasteur Boegner se montra particulièrement préoccupé par le racisme lors de ses premières rencontres avec le primat des Gaules. Il obtint, le 28 octobre 1940, un accord pour dénoncer ces idées contraires aux valeurs du christianisme. Le 19 septembre 1941, le Cardinal se déclara prêt à entamer une démarche commune auprès du Maréchal, « si la chose ne dépendait que de lui, elle serait acquise » mais il souhaitait en référer à Suhard. Il se proposa de saisir directement Pétain lors de son passage à la foire de Lyon. Le 16 novembre, il fit le compte rendu de sa démarche au pasteur, à Nîmes. Sur la « question juive », il évoqua un court entretien avec le chef du gouvernement et tenta de rassurer le pasteur quant à l'application du Statut de juin 1941 en évoquant la

jurisprudence qui laissait un écart entre la loi et son application³¹.

En donnant son nom, au côté de Marc Boegner, pour patronner le regroupement qu'opéra le père Chaillet à partir de mai 1941³², appelé l'« Amitié chrétienne », il apparut à de nombreuses personnalités juives comme un recours. Dans le cadre de cette organisation, l'abbé Glasberg comme le père Chaillet purent user de sa recommandation pour se présenter aux fonctionnaires de Vichy quand ils agissaient pour secourir des personnes, ce qui accréditait l'idée répandue dans les milieux menacés que c'était le Cardinal en personne qui agissait³³. Ce fut dans ces conditions que s'ouvrit fin 1941, avec l'aval des autorités, « sous les auspices du cardinal Gerlier », le centre d'apprentissage du château de Bégué, à Cabauzon, dans le Gers, dirigé par Victor Vernont, frère de l'abbé Glasberg³⁴.

Vers une prise de parole publique

Les 16 et 17 juillet 1942, la rafle du Vel' d'Hiv à Paris témoigne que la politique gouvernementale vis-à-vis des juifs changeait de nature. Il ne s'agissait plus de personnes étrangères, de réfugiés internés, mais de Français arrêtés à leur domicile, de familles complètes séparées et emmenées vers des camps de regroupements, puis de trains qui partaient pour l'inconnu. Le cardinal Suhard dénonça la rafle par une lettre au Maréchal datée du 22 juillet :

« profondément ému par ce qu'on nous rapporte des arrestations massives d'Israélites opérées la semaine dernière et des durs traitements qui leur ont été infligés, notamment au Vélodrome d'Hiver, nous ne pouvons étouffer le cri de notre conscience.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

fière chandelle... oh ! pardon ! un joli cierge ! » Dans la même veine, jouant sur les mots, *Le Pilon* des 15 et 21 octobre évoqua Glasberg, « éminence grise » du cardinal, « venu des ghettos de Pologne » et accusa « ce cardinal indigne [qui] veut éloigner son confident compromettant » pour conclure : « Il faut abattre l'arrogance de Gerlier, ennemi public n° 1 du maréchal et de la Révolution⁷¹. » Cette campagne alla jusqu'à menacer Gerlier de mort lorsqu'un mystérieux Mouvement national antiterroriste lui adressa ces mots : « Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes désigné comme otage et qu'en conséquence pour tout ce qui pourrait advenir à un membre du PPF, de AF, du RNP, de la Légion française des combattants, de la Milice française, du PSF, de la LVF, des Francistes et des jeunes de l'Europe Nouvelle, vous aurez à répondre de cet attentat et serez exécuté huit heures après le crime⁷². »

Un pamphlet d'une rare violence diffusé à Lyon et dont le cabinet de Pétain fit état le 16 mars 1943 était intitulé : « Lyonnais, voici ton maître ». L'attaque se plaçait au niveau du combat qui sévissait avant-guerre entre nationalistes et catholiques militants. Les auteurs s'en prenaient en premier lieu à l'avocat qu'il fut « ayant toujours dans la poche quelques lâches combinaisons » avec juifs et groupes maçonniques, ces « États confédérés » dénoncés par Maurras. Ils l'affublaient de tous les maux que l'on attribuait à la république parlementaire : serviteur comme secrétaire d'un « casuiste combinard », acteur de « politique affairiste », participant à des « agapes républicaines en compagnie des Mandel, Sarrault, Zay, Herriot ou Pierre Cot ». Ils le décrivaient comme pacifiste et fréquentant la SDN, comme « assoiffé d'honneurs et ivre d'orgueil, archevêque briguant la papauté » et « concluant un pacte avec l'Angleterre qui lui a promis la tiare en cas de victoire ».

Sommet d'antisémitisme outrancier, dans ce brûlot on le mêla au « complot juif » puisque son conseiller, l'abbé Glasberg, était un converti qui avait infiltré l'Église elle-même, « afin de la désorganiser », conduisant, par ses conseils, l'archevêque, adepte du « panégyrique enflammé », à obliger « ses prêtres à défendre les juifs dans leurs prônes et leurs conversations⁷³ ».

1. www.yadvachem-France.org, Comité français pour Yad Vachem, « Qui sont les justes ? »
2. Joseph FOLLIET, *Le cardinal Pierre-Marie Gerlier : témoignages*. Brochure éditée à l'occasion de son décès par la Chronique sociale de France, p. 34.
3. Jacob KAPLAN, *Le cardinal Pierre-Marie Gerlier, témoignages, op. cit.*, p. 52.
4. AAL, II, 11, 56, Dossier communisme, coupures de presse de *L'Humanité*, 6 octobre 1945 et *La République*, 20 novembre 1956.
5. *Le Monde*, 27 octobre 1976.
6. François DELPECH, *Églises et chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale : la France, op. cit.*, p. 260.
7. Lucien LAZARE, *L'abbé Glasberg*, Paris, Cerf, 1990. Voir le chapitre « Défense contre allemands », p. 47 et suivantes. AAL, II, 11, 210, Rapport « le problème de l'aménagement des centres d'accueil vu de Lyon », rédigé par Nina Gourfinkel du comité RELICO (Comittee for Relief of the War-Stricken Jewish Population).
8. AAL, II, 11, 97, Discours à l'Exposition missionnaire de Marseille. Datation selon les agendas de Pierre-Marie Gerlier.
9. AAL, II, 11, 263, Procès-verbal de l'ACA, « section de Lyon », 31 août 1940.
10. AAL, II, 11, 210, Lettre à Mgr Guerry, 28 novembre 1940.

Jacques DUQUESNE, *Les catholiques français sous l'Occupation*, op. cit., p. 268.

11. André KASPI, *Les juifs pendant l'occupation*, Paris, Seuil, p. 138-140.

12. AAL, II, 11, 263, Réunion de l'ACA du 31 août 1940.

13. *Dictionnaire de théologie catholique*, tome 2, 1923, Article « charité ».

14. *Ibid.*, p. 9.

15. Yad Vashem, dossier 0.9/116, Lettre de soutien du cardinal Gerlier au Grand Rabbin de France, 8 décembre 1941.

16. AAL, II, 11, 264. Pour cette mission le père Chaillet fut remplacé par un autre jésuite, le père André Arnou, membre de l'Action populaire. Il se consacra à « L'amitié chrétienne » et aux *Cahiers du témoignage chrétien* dont le premier numéro sortit en novembre.

17. Lucien LAZARE, *L'abbé Glasberg*, op. cit., p. 49-50. Appellation abrégée de American Joint Distribution Committee, son principal bailleur de fonds.

18. Lucien LAZARE, p. 52. Glasberg fonda la Direction des centres d'accueil le 3 décembre 1941. Christian EGGERS, « L'internement sous toutes ses formes : approche d'une vue d'ensemble du système d'internement dans la zone de Vichy », janvier-avril 1995, p. 55-56.

19. AAL, II, 11, 71, Lettre à Xavier Vallat.

20. AAL, II, 11, 73, Intervention en faveur de Béatrice Bénaroya qui, sous le coup de la loi du 10 septembre 1940, risquait d'être radiée du barreau de Lyon. Le 11 octobre 1940, Raphaël Alibert accepta de revoir la question. Intervention le 28 janvier 1942 en faveur de M. Alfred Wolkowicz, « baptisé depuis peu », juif tenu au recensement.

21. Michael R. MARRUS et Robert O. PAXTON, *Vichy et les juifs*, Paris, Calmann-Levy, 1981, p. 55. Les auteurs mentionnent

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

ressentiment pour une hiérarchie qu'il jugeait trop timorée face à la politique antisémite de Vichy. Il demanda au Cardinal de prendre en charge Mme Léon et sa fille, Georgette, deux personnes poursuivies qu'il était parvenu à faire passer en zone libre dans son département des Basses-Pyrénées, coupé par la ligne de démarcation. Le cardinal accepta, les fit venir à Lyon, les reçut et leur trouva un abri sûr³⁸.

Parmi soixante-dix juifs envoyés à Drancy, se trouvait un rabbin lyonnais, M. Schönberg, de nationalité française, dont Gerlier prit la défense le 17 juin 1943. Sur une ligne légaliste, il décrivit l'erreur judiciaire et les états de service du prisonnier pour que celui-ci fût relaxé. Il s'impliqua en attestant personnellement de ses qualités, « très dévoué et très sympathique ». Il invoqua une clause d'humanité : ce jeune père de famille avait une petite fille âgée de dix semaines. Il attesta de son patriotisme. Sa femme était d'origine alsacienne, preuve de l'attachement du couple à la France. Le rabbin Schönberg avait de plus servi comme aumônier dans l'armée lors de la campagne de Belgique. Il commanda directement à Mgr Chappoulié d'intervenir auprès du Maréchal à son sujet. Mais le rabbin Schönberg ne revint pas de déportation. Sa veuve continua néanmoins à adresser ses vœux chaque année au cardinal par gratitude pour son intervention³⁹.

À ces demandes de secours s'ajoutèrent des interventions directes à Vichy pour infléchir les mesures en cours. Les 26 et 27 janvier 1943, à Marseille, les SS appuyés par des forces de police françaises arrêtèrent près de 6 000 personnes. Parmi elles, 800 juifs dont 211 nés en France, 254 nés en Afrique du Nord et 120 naturalisés⁴⁰. Face à cette nouvelle rafle, les protestations affluèrent à Vichy. Par télégramme, le Consistoire central et l'UGIF⁴¹ s'insurgèrent contre l'arrestation de compatriotes et

notamment d'anciens combattants⁴². Aux côtés des autorités juives, Pierre-Marie Gerlier intervint auprès du préfet régional de Lyon, Angeli en évoquant une erreur, se refusant à envisager l'arrestation de Français. Écrivant au grand rabbin Isaïe Schwartz, le 1^{er} février 1943, il lui « exprime l'émotion pénible avec laquelle j'ai lu les détails que vous me transmettez ». Il lui témoigna « l'expression de notre sympathie profonde pour les nouvelles souffrances éprouvées par tant des vôtres ». Jacques Helbronner fut à son tour inquiet. Très engagé dans la lutte contre les déportations, il avait réussi à se maintenir comme le porte-parole de sa communauté auprès de Pétain. Replié à Lyon, il lui adressait ainsi qu'à Laval, le 12 mai 1943, une énième protestation : « Il ne s'agit pas d'une mise à l'index, d'une destruction des droits des Israélites en France, mais c'est leur exclusion et même leur extermination qu'on semble poursuivre. »⁴³ Il parvint à arracher à Pétain une intervention pour encadrer les agissements des services de surveillance de Drancy où se multipliaient les exactions. Bousquet annonça peu après que Vichy ne souhaitait plus participer à la rafle des juifs à dénaturaliser⁴⁴. Fort de ce succès, Jacques Helbronner écrivit de nouveau au chef de l'État, le 30 juillet 1943, puis le 2 août à Laval, en se plaçant sur le plan des principes et en développant un argumentaire fondé sur la notion d'« attentat contre l'humanité ».

Ces interventions conjointes, dont celle de Gerlier, cité par Laval⁴⁵, eurent une portée certaine à Vichy. Pétain demanda que l'on procédât à l'examen au cas par cas des situations et refusa de signer l'acte de dénaturalisation. Pour le chef SS Aloïs Brunner, Jacques Helbronner devint l'homme à éliminer. Il donna des instructions pour l'arrêter⁴⁶. Le 21 octobre 1943, alors que Gerlier se trouvait à Paris pour l'ACA, Helbronner et

son épouse furent interpellés à Lyon. Dans une correspondance qu'il entretenait avec ses enfants après-guerre, le Cardinal signala que Madame Helbronner avait tenté de le joindre au téléphone alors que la Gestapo était à sa porte, qu'il avait essayé d'avoir le numéro pour les rappeler mais trop tard « le crime était déjà accompli »⁴⁷. L'hommage qu'il rendit à titre posthume aux époux Helbronner, gazés à Auschwitz⁴⁸, évoqua « un tribut exceptionnellement lourd et glorieux à la cause de la liberté »⁴⁹. Lors d'une cérémonie à leur mémoire, après l'oraison funèbre prononcée par le grand rabbin Kaplan, on lut sa lettre, adressée à Raoul Helbronner. Le fils des défunts au « courage splendide », selon les mots du Cardinal, lui exprima sa gratitude en ces termes :

« Qu'il puisse de temps à autre exister sur terre quelques hommes comme vous dont l'immense bonté, le courage, l'indomptable énergie ne se laissent jamais décourager et qui poursuivent envers et contre tout les œuvres de redressement et de charité chrétienne. Cela réconcilie le genre humain, encourage merveilleusement et force à espérer⁵⁰. »

Internés civils

En 1943 et en 1944, les arrestations opérées par la Milice et les Allemands se multiplient⁵¹. Parmi les « internés civils », Lyon comptait trois prêtres prisonniers à Fresnes. On était sans nouvelle de l'abbé Larue. Gerlier confia à Emmanuel Suhard épaulé par Mgr Rhodain le soin d'en obtenir⁵². Soupçonné d'encourager les jeunes de son organisation à rejoindre le maquis, l'abbé Georges Guérin fut emprisonné le 3 août 1943. Le secrétariat parisien de la JOC fut fermé. Le Cardinal

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

de main-d'œuvre. Il évoqua les « fils d'une même patrie divisée » sans prendre partie pour un camp ou pour l'autre. Son message restait le même : « en se matérialisant, la civilisation humaine s'est paganisée. » Aux autorités d'occupation, au gouvernement et aux exactions de la Milice, il adressa un clair message. Il évoqua « les fusillés dont on laisse le corps à l'abandon, le meurtre des otages. » Puis, il justifia sa présence aux obsèques d'Henriot et dénonça les faits d'armes de la Résistance : « J'étais, il y a un instant, à la primatiale pour la cérémonie funèbre organisée à la mémoire d'un ministre lâchement et odieusement assassiné et devant le cadavre duquel tout chrétien, tout Français, même s'il était de ceux qui croyaient devoir se réserver sur sa politique, obligé de s'incliner devant son courage, doit éprouver un sentiment d'indignation et d'horreur⁹⁷. »

Dissidences

De nombreux fidèles choisirent progressivement la résistance. Elle fut active, intellectuelle, spirituelle. Membres de la Compagnie de Jésus, les pères Chaillet, de Lubac ou Fontoynt n'avaient pas à recevoir d'ordres directs de l'Ordinaire de Lyon, ni le sulpicien Louis Richard. Les laïcs, membres des mouvements avaient eux aussi leurs propres instances de décision : un bureau, un conseil fédéral, un statut propre. De nombreux intellectuels comme les membres de l'équipe *d'Esprit*, Jean Lacroix ou Emmanuel Mounier, ou ceux qui participaient à la Chronique sociale, comme Joseph Vialatoux, avaient depuis longtemps acquis une indépendance personnelle de jugement. La pratique démocratique avait contribué à délier les consciences. La formation intellectuelle de cette génération militante, avait produit des hommes et des

femmes capables d'une interprétation personnelle à la lumière de leur foi. Lyon était devenue capitale intellectuelle de la France catholique⁹⁸.

Des contacts entre l'archevêque et ces catholiques ont existé, mais les archives du diocèse n'en conservent que peu de traces. Auguste Champetier de Ribes était l'un des quatre-vingts députés et sénateurs qui n'avaient pas voté les pleins pouvoirs à Pétain. Retiré dans sa propriété à Orthez, il n'acceptait pas l'armistice et le défaitisme du régime⁹⁹. Présidant le groupe « Liberté »¹⁰⁰ constitué à Pau en octobre 1940, il accusait le Cardinal, qui s'en défendit, de « faire des courbettes devant le pouvoir. » Il le rencontra à Lyon, le 21 mars 1941. Celui-ci lui lut son discours de carême 1941, où il affirmait l'indépendance de l'Église envers les autorités civiles, Champetier de Ribes resta circonspect lui reprochant de trop lier l'Église au pouvoir¹⁰¹. Il tenta ensuite de lui arracher les mots qui réveilleraient les consciences, notamment après les premières vagues d'exécution d'otages en 1942.

Gerlier, qui avait soutenu la naissance de la *Vie catholique* de Francisque Gay en 1924 à Paris, intervint à Vichy en faveur de la publication de *Temps nouveau* qui succéda à *Temps présent* et dont le premier numéro fut publié le 20 décembre 1940 en pleine ferveur maréchaliste. Replié à Lyon, Stanislas Fumet qui comptait dans son entourage le gendre de Francisque Gay, Louis Terrenoire, reçut son appui. Le périodique, qui choisissait de se tenir en apparence à l'écart du politique pour regarder les choses « d'en haut » ou « par la base » souhaitait œuvrer pour « un retour aux grandes vérités qui referont la France chrétienne. » Il ouvrit ses pages à beaucoup d'amis ou de connaissances du Cardinal, « des syndicalistes, des spirituels, des éducateurs et des artistes, parmi lesquels nombre

d'opposants déclarés au régime comme Joseph Hours, Jean Lacroix ou le syndicaliste Marcel Poimbeuf, à côté de penseurs plus favorables à Vichy comme le père Doncoeur¹⁰². »

Accréditant l'incompatibilité avec le nazisme ou avec un régime vassal, le père Chaillet exposait la stratégie des Allemands dans les *Cahiers du Témoignage chrétien* :

« Après les promesses solennelles pour paralyser la vigilance, viendront le chantage, la répression, la diffamation et la catastrophe. On dénonce tout d'abord l'attitude résolue de la Hiérarchie, "catholicisme politique", on désavoue les actes de persécution comme le fait d'agents subalternes, on lâchera même les porte-parole accrédités par le régime pour poursuivre la croisade d'idéologie antichrétienne sans rien faire pour arrêter l'œuvre néfaste d'asphyxie des consciences¹⁰³. »

Le 6 décembre 1941, Les membres de la Chronique sociale, qui avaient sa confiance, tel René Biot, médecin, à l'origine, depuis 1924, d'un groupe d'études médicales, philosophiques et biologiques et ami de Joseph Vialatoux, s'adressèrent à leur tour à leur archevêque pour lui présenter ce qui constitua la teneur du second *Cahier du Témoignage chrétien*. Ce n'était plus l'Allemagne qui était visée mais la situation nationale. Ils cherchèrent à mettre en valeur auprès du prélat des éléments qui pourraient infléchir sa position. Leur cible, l'état de l'opinion à l'opposé de ce que les évêques percevaient, l'anticléricalisme, une croisade antichrétienne et le traitement réservé aux juifs. Ils s'appuyaient sur *Mit Brennender Sorge*. Comme Pierre Chaillet, ils invoquaient l'exemple des évêques qui avaient parlé en Hollande et à Münster¹⁰⁴. Ils assumaient une rupture avec le mandat hiérarchique qui intimait l'ordre de poursuivre dans un

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

cit., p. 424.

102. Bernard COMTE, « l'environnement lyonnais », *op. cit.*, p. 16-17. Martine SEVEGRAND, *Temps présent, une aventure chrétienne*, Paris, Éditions du Temps Présent, 2006, p. 128-129.

103. AAL, II, 11, 264, Lettre de Pierre Chaillet, 16 avril 1941. Voir le premier *Cahier du Témoignage chrétien*, « France prend garde de perdre ton âme », II : Les procédés de la persécution nationale socialiste.

104. Bernard COMTE, *L'honneur et la conscience : catholiques français en résistance (1940-1944)*, *op. cit.*, p. 156-157, Lettre de « quelques catholiques lyonnais » datée du 4 décembre 1941.

105. AAL, II, 11, 264, Note publiée « par un certain nombre de catholiques français » pour l'ACA., 30 juin 1942, p. 2.

106. L'histoire de ce document a été retracée par Jean-Louis CLÉMENT, *Les évêques au temps de Vichy*, *op. cit.*, p. 160-168.

107. AAL, II, 264, Mémoire du 30 juin 1942.

108. *Ibid.*

109. AAL, II, 11, 57, appels du Cardinal datés de 1942 et 1943 : « Peut-on s'abandonner sans frein à la bonne chaire et à la danse au milieu de semblables malheurs ? »

110. AAL, II, 11, 264, Mémoire du 30 juin 1942, p. 5 et 8.

111. AAL, II, 11, 264, Mémoire du 30 juin 1942.

112. AAL, II, 11, 264, Projet de réponse par Emmanuel Suhard.

113. AML, fonds Joseph Folliet. 132, ii, 16. Lettre de Jean de Fabrègues à Joseph Folliet accompagnée d'un rapport de onze pages sur *Demain*, 27 octobre 1944.

114. AAL, II, 11, 142, Mgr Jean Maury attesta qu'il avait rencontré le cardinal. Il était interrogé sur d'éventuels liens entre Gerlier et Jean Moulin. Lettre du 29 novembre 1966. Aucune autre source ne permet de recouper cette information.

115. Ce paragraphe emprunte l'analyse de Bernard COMTE, *L'honneur et la conscience*, *op. cit.*, p. 166-167.

116. Archives nationales, 2 AG 82, dossier E.C. (E). Discours du cardinal Gerlier au SU de Lyon « véritable foyer d'opposition ».

117. AAL, II, 11, 264, ACA des 28 et 29 juillet 1944, notes personnelles de Gerlier.

118. AAL, II, 11, 264.

119. Jean-Marie DOMENACH et Denise RENDU, « Une vie », in : *Gilbert Dru, op. cit.*, p. 122-126 et p. 218-219. Gerlier aurait reçu la visite des deux mères des victimes et aurait décliné l'idée de faire une déclaration car « tout le monde savait à quoi s'en tenir ».

120. AAL, II, 11, 183.

Temps nouveaux

« Il semble que nous nous réveillons d'un rêve affreux¹ ! »

Le 3 septembre 1944², Pierre-Marie Gerlier inscrivait en lettres rouges sur son agenda ces mots : « Libération ! » À Fourvière, le 8 septembre 1944, jour du renouvellement du vœu des échevins de 1643, fête de la nativité de la Vierge, une messe d'action de grâce suivie d'un *Te Deum* rassembla l'archevêque, son clergé, des représentants du gouvernement provisoire, des résistants, des Lyonnais anonymes³.

À Paris, le 26 août 1944, Emmanuel Suhard, accusé de collusion avec Pétain et avec les Allemands, avait été empêché de célébrer le *Te Deum*. Gerlier partagerait-il le même sort ? Georges Bidault ne lui pardonnait pas sa position d'ensemble pendant la guerre. Ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement provisoire, il avait proposé à Rome sa mise à l'écart dans une note du 24 juillet 1944, accompagnée de celle des cardinaux Suhard, Liénart et de vingt et un autres prélats⁴. Certains membres de l'épiscopat, Mgr Saliège à Toulouse, Mgr Théas à Montauban, Mgr Moussaron à Albi, Mgr Petit de Julleville à Rouen, bénéficiaient au contraire d'une reconnaissance populaire qui les projetait sur le devant de la scène nationale en « prélats de la libération ».

Dans ce contexte tendu, l'archevêque de Lyon ne chercha pas à dissimuler son appui au Maréchal. Évoquant son « sort tragique⁵ », sa photo ornant la cheminée de son bureau, il restait attaché au vieux chef déchu⁶. Il rencontra néanmoins les nouvelles autorités, le commissaire de la République Yves Farge

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

26. Yves CHIRON, *Frère Roger*, Paris, Perrin, 2008, p. 101-102. La lettre citée de Pierre-Marie Gerlier à Mgr Lebrun date du 17 avril 1945.
27. AAL, II, 11, 205, Lettre du Saint-Office, 14 mai 1941.
28. AAL, II, 11, 205, Lettre de Mgr Besson et réponse de Pierre-Marie Gerlier, 25 octobre 1941.
29. AAL, II, 11, 205, Réponse de Pierre-Marie Gerlier avec rapport joint, 18 octobre 1941.
30. AAL, II, 11, 205, Réponse à Mgr Valeri, le 20 février 1942.
31. AAL, II, 11, 205, Demande de l'abbé Couturier, 25 novembre 1943 et réponse de Pierre-Marie Gerlier, 26 novembre 1943.
32. AAL, II, 11, 205, Lettre à Mgr Charrière, le 6 décembre 1946.
33. AAL, II, 11, 205, Lettre à Mgr Charrière, le 19 juin 1950.
34. Yves CHIRON, *Frère Roger*, *op. cit.*, p. 122-123.
35. AAL, II, 11, 205, Relations de ces séjours par les intéressés, traductions du père Couturier.
36. Étienne FOUILLOUX, *Une Église en quête de liberté : la pensée catholique française entre modernisme et Vatican II, 1914-1962*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 275.
37. AAL, II, 11, 4. Correspondances avec la nonciature. Lettre de Valerio Valeri, 28 avril 1942 et brouillon de réponse de Pierre-Marie Gerlier.
38. AAL, II, 11, 4, Lettre à Angelo Roncalli, 18 juin 1949.

Fidélités intégrales

« Vie intérieure et apostolat deviendront inséparables. C'est tout le sens profond de l'Action catholique, qui veut arracher ses militants à la conception étriquée d'une vie spirituelle uniquement orientée vers le salut individuel. Tout chrétien est tenu de travailler, en union avec la hiérarchie, à l'avènement du règne du Christ. [...] Encore faudra-t-il toutefois qu'il devienne capable, dans son milieu, d'un rayonnement efficace et profond. Et c'est précisément le degré de sa vie intérieure qui en déterminera pratiquement la mesure et le préservera en même temps du péril auquel songeait Pie XII, lorsqu'il parlait de l'hérésie de l'action¹. »

En 1945, on observe chez Pierre-Marie Gerlier la redondance des mots, des thèmes de prédication, des références à la Papauté et la fidélité à l'idée de « rechristianisation », de « conquête », d'« apostolat ». Comme le souligne Émile Poulat, « la génération de *Rerum novarum* a eu une claire conscience : jamais on ne la voit tentée de renier, de répudier ce catholicisme intransigeant dont elle vient et qui l'a formée ; mais elle en refuse le caractère étriqué et borné ». ²

Fidélité au pape

Pour le Cardinal, invocations mariales, sanctification du temps et orientations spirituelles se conjuguèrent avec Rome. La lettre pastorale de 1951 sur « Le chrétien ouvrier de la paix » développait la conception pontificale de la paix. Elle reprenait

les encycliques des « papes de notre génération » et les radio-messages de Noël de Pie XII : Prières, formation pour connaître la doctrine de l'Église en la matière, participation aux institutions travaillant pour la paix, comme Pax Christi.

En 1953, un document, « Rome et le Consistoire » témoigne de la constance du soutien de Gerlier à une ecclésiologie hiérarchique. Le texte était une glorification du ministère de Cardinal, conçu comme un service. La conclusion faisait écho aux exhortations prononcées au cours de sa vie au sujet du « vicaire de Jésus Christ » :

« Pierre vivant au milieu de nous et à travers lui, c'est le Christ que nous atteignons ; notre confiance dans le pape, c'est notre confiance au Christ. Même si un pape avait beaucoup de déficiences, même s'il y avait un nouveau Alexandre VI, notre confiance resterait totale, parce que le Christ sera toujours avec lui. [...] Mais quelle joie est la nôtre, quand la personne du pape répond si bien à notre idéal³. »

Rappelant son origine divine, « l'Église est elle-même le Christ », Gerlier montrait que son autorité, exprimée par la Hiérarchie, émanait de Dieu⁴. Sans nier la conscience individuelle, Gerlier, dans un registre thomiste la subordonnait à l'autorité du Magistère, expression de la volonté divine car « c'est votre foi qui est en cause dans le problème de l'obéissance ». À la suite du pape, il prêchait une Église « Corps du Christ » : « Les Apôtres ne remplacent pas le Christ », car « on ne remplace qu'un absent ; et Lui reste présent. Il continue à remplir Lui-même Sa charge. Mais devenu invisible aux hommes, Il se fait représenter par Ses Apôtres et Il agit par leur intermédiaire. »⁵

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

de l'Église du père Montuclard adressa ses premiers rapports au cardinal en 1938, 1940 et 1944. À partir de 1943, une certaine radicalisation des propos publiés dans le *Message* de la Communauté, document interne, conduisit Jeunesse de l'Église à subir le contrôle doctrinal de l'archevêque, par l'intermédiaire du comité théologique. Nostalgie de l'Église primitive, manque de soumission à la Hiérarchie, critiques implicites, mise sur un pied d'égalité des laïcs et des prêtres au sein de la Communauté, contestation de certaines prises de position doctrinales, le Cardinal notifia le 4 juillet 1944 au père Montuclard sa décision d'y refuser la présence de prêtres et d'y nommer un représentant et son responsable, l'abbé Garnier. Il interdit d'y traiter des questions de réforme des institutions ecclésiastiques. Il ne condamna pas cependant les *Cahiers*, l'organe d'étude de Jeunesse de l'Église et défendit devant le conseil provincial de l'ordre dominicain le maintien de Maurice Montuclard à la tête de la revue. Celui-ci se soumit et mit un terme à l'expérience communautaire. Il accepta la solution proposée d'être exclaustré dans la Province de Paris pour poursuivre ses travaux, sans désavouer le Conseil provincial de Lyon⁴⁴. En décembre 1945, sortit le cinquième *Cahier*, *Crise de la civilisation chrétienne*. Avec l'imprimatur de Mgr Rouche, vicaire général.

Hébergé dans le diocèse de Lyon, à Écully puis près de L'Arbresle et dirigé par l'un des membres du Comité théologique, le père Lebreton, Économie et Humanisme reçut le même soutien de Gerlier qui intervint en sa faveur à Rome dès 1949. Par la revue ou par ses conférences, le père Lebreton constitua patiemment un réseau solide et influent à Lyon et Saint-Étienne. Il promut en 1947 « l'économie humaine » où se trouvaient réhabilités « les biens de dépassement » conduisant l'homme à la créativité, au repos, à la recherche et à la

spiritualité. Les journées missionnaires organisées à la Tourette du 3 au 5 février 1947 rassemblèrent une large palette du monde militant de l'après-guerre, notamment les cadres du diocèse comme Maurice Lacroix, directeur des œuvres⁴⁵.

Pour aller vers les « masses déchristianisées⁴⁶ », Gerlier tenta d'éviter une rupture au sein de l'Église due à l'émergence d'acteurs à l'audience considérable dans les milieux militants⁴⁷. La guerre avait provoqué un « gros appel d'air⁴⁸ » sur le plan politique. Il conduisait des anciens de l'ACJF comme Georges Bidault à entrer dans les ministères de la République. De nombreux membres de la JOC ou de la JAC devenaient des cadres syndicaux ou municipaux, autonomisant du même coup sphère publique et sphère religieuse. Cette émancipation, légitimée par leur compétence mais aussi pour beaucoup par leur passé résistant, eut des conséquences sur le plan interne à l'Église. Le cri poussé par André Mandouze, membre de la JEC et rédacteur des *Courriers du Témoignage chrétien*, est significatif : il n'acceptait plus maintenant que lui et ses camarades soient traités comme des gamins⁴⁹. Face à ces prises de position, le cardinal Gerlier resta sur la ligne traditionnelle du mandat hiérarchique. Il le précisa devant les évêques de la province de Lyon : « Les laïcs ne sont pas de simples exécutants des directives épiscopales. Ils ont une part d'initiative mais doivent être subordonnés à la hiérarchie⁵⁰. »

Services diplomatiques

En 1947 le cardinal Gerlier participa au Congrès marial d'Ottawa au Canada, un voyage perçu comme un acte d'union entre la France et le Canada. Le 12 avril 1947, une lettre du doyen de la Faculté des Sciences de l'Université Laval à

Québec, Adrien Pouliot, montrait la nécessité de « rétablir un sentiment de confiance entre le Canada français et la France, sentiment qui reste très vif dans les cœurs mais que des malentendus risquent d'étouffer⁵¹ ». Le Cardinal s'inscrivit dans le souvenir et les objectifs de son précédent séjour en 1910, lorsqu'il présidait l'ACJF : « Ma joie est plus grande encore de reprendre contact avec un pays dont on a vraiment la nostalgie quand on l'a connu et senti vibrer comme ce fut mon cas il y a bien des années⁵². »

Il exalta le caractère catholique de la nation : « Ces survivances françaises s'appuient sur la conservation de la langue et sur celle de la foi catholique qu'elles lient en un héritage unique et indissoluble. » L'hospitalité de l'ambassade de France fut l'occasion d'afficher une pacification religieuse en France⁵³ tout comme la remise de la Légion d'honneur des mains du primat des Gaules à deux prélats canadiens, Mgr Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa, et Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal⁵⁴. Il prêcha l'unité nationale, refusant sur les ondes de Radio-Canada de désigner des coupables, en s'appuyant sur de Gaulle pour déclarer que les traîtres ne furent qu'un petit nombre, et affirmant « que toute la France est restée patriote ». Son message demeurait : « L'Occupation fut une question de tyrannie et de liberté, de christianisme et de paganisme. » « La France s'est unie et en est sortie la tête haute⁵⁵. »

Unité d'hier, unité d'aujourd'hui, la question de l'école fut abordée : « J'ai dit que si nos difficultés en ce domaine sont grandes, nous aimions trop la France pour ne pas penser qu'elle nous reviendra équitable, en nous permettant, dans la justice, de continuer à la servir⁵⁶. » Le voyage fit une grande place aux visites d'établissements aux États-Unis, en Nouvelle-Angleterre,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Pour Gerlier, ce fut l'occasion d'encourager « étude et diffusion des principes et des moyens capables de promouvoir une rénovation chrétienne de la société. »⁴ Lui qui n'avait cessé de prêcher la paix et la réconciliation, apporta sa part au rapprochement franco-allemand. « Il est incontestable que la restauration d'une fraternité vraiment chrétienne entre la France et l'Allemagne est l'une des garanties les plus solides de la paix internationale »⁵, déclara-t-il alors que le traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier entra en vigueur en 1952. Il se rendit outre-Rhin en février⁶, invité par le cardinal Frings, archevêque de Cologne, occasion de souligner la fraternité chrétienne, en évoquant la mémoire de l'abbé Frantz Stock, qui avait assisté pendant la guerre des résistants français condamnés à mort. Le déjeuner avec le Haut-Représentant français, André-François Poncet, et la réception par le chancelier Adenauer témoignaient de l'implication des gouvernements.

Élu président de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon, successeur dans cette fonction, d'Édouard Herriot, le Cardinal jouissait d'une assise solide locale et nationale⁷. Entouré d'Alfred Ancel et du Comité théologique, il poussa certains dossiers sensibles. L'encyclique *Humani Generis*, publiée le 12 août 1950, sur « quelques opinions fausses qui menacent de ruiner les fondements de la doctrine catholique », avait refroidi les enthousiasmes. Son adhésion à la Semaine pour l'Unité des chrétiens ne se démentit pas. Lors de la session sacerdotale de pastorale ouvrière, en décembre 1951, il traita du ministère dans le monde ouvrier et de l'éducation chrétienne des adolescents⁸. Quant aux jeunes prêtres, leurs examens leur proposèrent la lecture du père Congar, *Vraie et fausse réforme dans l'Église*, ainsi qu'une étude des questions ecclésiales

actuelles, façon de répondre à *Humani generis*.

Mais en 1953, quand éclata l'affaire Finaly, Gerlier dut répondre à un réquisitoire, obligé de justifier l'injustifiable, de sauver une Église condamnée pour un prosélytisme d'un autre âge, en inventant un compromis juridique et politique garanti par sa stature de cardinal. En 1953 aussi, pour la première fois à son encontre, Rome mit un coup d'arrêt aux expériences menées dans la mission ouvrière et la recherche théologique.

L'affaire Finaly

Grâce aux multiples hommages de la communauté juive, Pierre-Marie Gerlier tenait son « brevet de résistance ». Cette reconnaissance fut ébranlée lorsque l'affaire Finaly éclata dans la presse en 1953. Suite à la déportation de leurs parents à Auschwitz, Robert et Gérald Finaly – deux jeunes enfants juifs – avaient été confiés à Mlle Antoinette Brun. Elle les avait fait baptiser le 28 mars 1948. Lorsque le cardinal Gerlier intervint directement dans cette affaire en 1952, quatre conseils de famille s'étaient déjà réunis pour statuer sur leur sort. Lors du premier, Antoinette Brun s'était fait nommer tutrice des enfants en dépit des demandes de leurs tantes Margarete Fischl, vivant en Nouvelle-Zélande et Hedwige Rosner en Israël, qui souhaitaient les recueillir. Moïse Keller, mandaté en France par la famille, obtint la réunion d'un troisième conseil de famille puis d'un quatrième, en 1949 et en 1950, qui attribuèrent finalement la garde des enfants à Mme Rosner. Mlle Brun refusa d'obtempérer aux décisions de justice ce qui déclencha plaintes et recours juridiques. En 1952, la Cour d'Appel de Grenoble confirma la décision du dernier conseil de famille. Antoinette Brun se pourvut en cassation et cacha les enfants, aidée par Mère Antonine, supérieure grenobloise de la Congrégation

Notre-Dame de Sion. Il s'agissait pour les deux femmes de les soustraire à leur famille juive et les éduquer dans la religion de leur baptême. Scolarisés dans différentes institutions catholiques sous une fausse identité à Voiron puis à Marseille, une longue fuite commençait. Suite à une plainte déposée par Moïse Keller, Antoinette Brun fut condamnée par le tribunal correctionnel pour non-présentation d'enfants.

Cette situation conduisit à un recours à Pierre-Marie Gerlier, archevêque de la province ecclésiastique où se déroulaient les faits. Il prit les choses en main pour ne plus les lâcher jusqu'au dénouement, il supplanta sur ce dossier l'évêque grenoblois qui en prit ombrage et le lui fit savoir⁹. Mgr Alexandre Caillot nonagénaire, était évêque de Grenoble depuis 1917. Il avait une haute idée de ses prérogatives diocésaines et collaborait difficilement avec ses pairs.

Quand Robert et Gérald s'envolèrent pour Israël le 25 juillet 1953 pour vivre auprès de leur tante, Pierre-Marie Gerlier écrivit à Mgr Montini :

« Votre excellence peut mesurer à quel point les passions politiques de droite et de gauche se sont emparées de cette affaire et l'ont obscurcie. Si je pouvais Lui raconter tout ce que j'ai dû voir et entendre, et lire depuis de longs mois au cours desquels, sur le désir du Vénéré évêque de Grenoble, âgé de quatre-vingt-douze ans, j'ai assumé dans une large mesure la responsabilité de cette affaire, Elle comprendrait que je puisse aujourd'hui, avec une sécurité de conscience dans laquelle j'espère que le Bon Dieu me préserve de toute illusion, considérer que nous avons fait ce qu'il fallait faire, et que nous abandonnons les suites à la Providence¹⁰. »

Dès 1948, par l'intermédiaire de l'évêque d'Auckland, Mgr

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

pour une audience avec Pie XII, une reprise de contact après le *monitum* sur la participation de catholiques à des réunions où l'on « traite les choses de la foi » avec des « acatholiques⁴⁹ ».

Les condamnations commencèrent à pleuvoir dans l'entourage du Cardinal entre le 28 mai et le 12 juin 1950 : interdiction d'enseigner pour le père de Lubac, éloignement de Lyon pour Henri Bouillard, Pierre Ganne et Alexandre Durand, décapitation du scolasticat jésuite. Le scénario de l'encyclique *Pascendi* se rejouait, même si l'intention de Pie XII n'était pas de freiner la science mais de séparer la vérité catholique des doctrines erronées⁵⁰. Ces sanctions visaient indirectement les notes du Comité théologique de Lyon. La note concernant « les origines de l'homme » était censurée puisqu'elle affirmait que « l'idée d'évolution s'impose de fait de plus en plus à la science », acceptant le « transformisme » comme une base de la réflexion théologique. Le Pape dénonçait ceux qui « admettent pourtant sans prudence aucune, sans discernement [...], avec complaisance et non sans audace, le postulat moniste et panthéiste d'un unique tout fatalement soumis à l'évolution continue⁵¹ ».

Gerlier assumait les conséquences de cette reprise en main qui l'affectait. Les élites du catholicisme protestèrent. Joseph Vialatoux se dit troublé, André Latreille exprima son « grand découragement », le père Chenu affirma qu'il s'agissait d'« encouragements posthumes à la liberté de recherche ». Seul Jean Guitton semblait comprendre, affirmant que la « raison ne peut pas atteindre Dieu », que l'encyclique montrait des limites mais ne distribuait pas des sanctions⁵².

Dans cet épisode douloureux, la condamnation par Rome du père de Lubac, antérieure, affecta profondément le Cardinal. Présent à Rome pour la proclamation du dogme de

l'Assomption, il plaida la cause de celui-ci auprès de divers interlocuteurs, certains étant à l'origine même des sanctions. Le père Janssens déclara au sujet des sources blondéliennes des travaux de de Lubac que « sa formation philosophique n'est pas à la hauteur de sa valeur théologique » pour constater que « son enseignement a été l'occasion de déviations graves », du fait d'une « pédagogie défectueuse ». Le père de Gorostarzu avoua que les protestations étaient venues de l'étranger et qu'il « ne croit pas que le père de Lubac puisse changer sa position doctrinale au point de pouvoir entrer dans une nouvelle attitude d'esprit », et reprocha au Cardinal sa faiblesse. Le père Boyer asséna le coup de grâce : « Le père de Lubac n'est ni un théologien, ni un philosophe », ajoutant : « Il aurait dû se contenter de faire de l'apologétique. »

À son retour, il maintint la chaire d'Henri de Lubac aux Facultés catholiques, *in absentia*⁵³, ainsi que son inscription comme consultant au Comité théologique. Lors de la rentrée solennelle des Facultés en novembre 1950, il rendit hommage à son obéissance. En 1952, Pierre-Marie Gerlier et Édouard Herriot parrainèrent et financèrent l'édition, dans *Sources chrétiennes*, de *L'Adversus Haereses* d'Irénée de Lyon. S'il s'agissait de soutenir la collection qui faisait face à des difficultés financières, c'était aussi un appui à Henri de Lubac, son fondateur, ainsi qu'à cette nouvelle théologie qui cherchait chez les Pères de l'Église d'autres sources que le seul thomisme pour nourrir ses travaux⁵⁴.

L'archevêque devint son meilleur avocat à Rome. Pas une visite ne se passa, à compter de la condamnation, sans qu'il ne plaidât en faveur d'Henri de Lubac. Lors de la visite *ad limina* de 1953, le 8 janvier, il le fit auprès de Pie XII en des termes où étaient bien exposés les enjeux :

« Le cardinal informe le pape de l'attitude si soumise du père de Lubac et de l'exemple qu'il a donné par là. Il souligne, en particulier, son influence sur les milieux intellectuels. Il demande s'il y aurait un inconvénient à ce que le père de Lubac fasse quelques conférences à Lyon sur des sujets n'ayant aucun rapport avec les problèmes visés par l'encyclique. »

La réponse positive de Pie XII intervenant le lendemain de l'accord donné par le père Janssens allait permettre à Henri de Lubac de reprendre quelques activités publiques. Pour le quinzième anniversaire de la collection *Sources chrétiennes*, le 14 mars 1958, alors que paraissait son cinquantième volume, les *Huit catéchèses baptismales* de Jean Chrysostome, l'archevêque se trouvait aux côtés d'André Latreille, d'Henri de Lubac et du père Claude Mondésert, son secrétaire de rédaction, pour saluer cette entreprise et ce qu'elle représentait⁵⁵.

Le Saint-Office ne s'arrêta pas au scolasticat jésuite de Fourvière. Il enquêta sur des initiatives réunissant « catholiques, protestants et non-chrétiens ». Ces investigations visèrent *Économie et Humanisme* du père Lebret, un autre membre du Comité théologique, l'abbé Chavasse, professeur de théologie qui travaillait sur l'unité des chrétiens, l'abbé Géraud, docteur en médecine qui participait à des réunions interreligieuses⁵⁶ ou Joseph Folliet, pour ses relations avec les Nord-Africains. À chaque fois, Gerlier dut rassurer et justifier.

Dans le domaine œcuménique, le Cardinal aurait souhaité un appel du pape à la prière pour l'unité, mais il se heurta à un rappel doctrinal : « Cette prière ne doit pas être faite pour l'unité de l'Église comme si l'Église n'était pas une. L'unité de l'Église est faite. » Pie XII accepta néanmoins une note que Gerlier titra en reprenant les intuitions de Paul Couturier :

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

caractère particulier de cette mission qui ne devait pas se substituer à celle des paroisses et de l'Action catholique. L'interdiction d'autres engagements ecclésiastiques ou politiques était avancée, car « la communion à la mentalité ouvrière ne doit pas être une inféodation ». Le texte affirmait la priorité du témoignage de l'Évangile. Il légitimait la possibilité, dans des cas particuliers, « de prendre une charge temporelle » considérée comme des « fonctions de suppléances ». Si les prêtres-ouvriers ne devaient pas « diriger l'effort terrestre de libération » du « prolétariat », ce premier texte ouvrait à des engagements citoyens, dissociés des engagements ecclésiastiques.

Une figure évangélique – Jean le Baptiste – symbolisait la mission : « il prépare les hommes à recevoir la manifestation et le message du Christ ». Des retraites étaient prévues comme temps de repos physique pour « se reprendre spirituellement » qui « seront l'occasion d'une révision de vie sacerdotale ». Une mise en garde figurait dans ce document :

« Dans un milieu imprégné par l'idéologie marxiste, manœuvré par la dialectique stalinienne, il est impossible, en effet, de garder, même au simple point de vue humain, la lucidité suffisante⁹¹. »

En dépit des avancées, certains points ne passèrent pas. Alfred Ancel poursuivit de laborieuses négociations tant auprès des prêtres-ouvriers que de Mgr Ottaviani pour l'élaboration de ce directoire qui tentait de concilier les contraires. En accord avec le Cardinal, il prépara textes doctrinaux, rapports de situations, réponses argumentées et il présida les réunions avec les intéressés. La rédaction définitive prit du retard. Pour le Saint-Office, la permission accordée *ad experimentum* demeurait en vigueur. Il affirmait cependant « qu'une fois le

travail fini, leur vie et leur ministère aient à se développer dans une forme plus en harmonie avec les exigences de l'État sacerdotal ». L'obligation d'un rapport de situation annuel au Saint-Office était instaurée⁹². Ancel corrigea sa copie au risque de provoquer la rupture redoutée par l'Archevêque. Le texte définitif était plus en retrait, épousant un style juridique plus concis « pour montrer plus clairement la voie qu'ils doivent suivre » et « préserver des déviations possibles⁹³ » : respect de l'obéissance et conception de l'équipe comme lieu de soutien et de correction fraternelle mais non comme organe de coopération, interdiction de toute interview, liens conservés avec le clergé paroissial et l'Action catholique, genre de vie sacerdotal avec seulement « quelques modifications » concédées dans le cadre d'indults, refus de participation aux « loisirs populaires », préservation de toute « contamination marxiste » et de tout militantisme, dégagement des mandats exercés, le texte revenait sur toutes les avancées précédentes et condamnait implicitement les grandes lignes de ce qui avait été vécu⁹⁴.

Au cours de ces mois de crise, Gerlier, en retrait, joua un rôle de pacificateur. Lors de son discours à la Maison des étudiants catholiques, le 15 juin 1951, il redit aux prêtres-ouvriers son amitié « plus que jamais » et leur rappela sous quelles menaces se trouvait leur ministère : « Le Saint-Office s'occupe attentivement de vous ». Il les exhorta à « agir sagement », ajoutant : « Je pleurerai avec vous si... cela ne sera pas. » Il exprima « la conception vraie de la mission du prêtre-ouvrier », résumée en une formule : « Soyez prêtres-ouvriers et non pas ouvriers-prêtres ». Il se montra solidaire des positions du directoire sur l'autorité, car « il est impossible sans désordre que vous fixiez vous-même ce qui est essentiel ou secondaire ».⁹⁵

De juin 1951 à juin 1952, les incidents se multiplièrent : prises de paroles publiques aux côtés de leaders syndicaux ou communistes, contestation des propos du Cardinal qui aurait salué l'arrivée d'Antoine Pinay à la présidence du Conseil comme celle d'« un restaurateur de la confiance des Français⁹⁶ », participations au Mouvement de la paix, plaintes de patrons ou de catholiques contre des prêtres meneurs dans les mouvements de grève ou propagateurs de « catéchisme stalinien »⁹⁷. L'archevêque recommanda sans cesse prudence, retenue et responsabilité. Il interdit à Francis Laval un voyage en URSS avec une délégation syndicale : « C'est toute l'institution qui pourrait en subir un grave dommage⁹⁸. »

Ancel voulut provoquer chez Gerlier déchiré, une réaction là où d'autres prélats, comme Mgr Garrone à Toulouse, avaient déjà pris des mesures strictes : « Il faut qu'ils se sentent très aimés, très compris mais en même temps, il faut qu'ils comprennent qu'on ne peut pas les laisser agir à leur guise⁹⁹. » Gerlier chercha à se montrer plus ferme. À l'abbé Dusserre, prêtre à Saint-Étienne, il confia : « Notre désir a été dès l'origine qu'ils vivent dans la discrétion et le silence » pour regretter que « leur action est de celles qui ne peuvent que perdre à la publicité ». Saisi par Mgr Garrone qui sans rejeter cette forme de ministère, souhaitait mener « une action convergente » de clarification, Gerlier sembla adopter la position de son auxiliaire et des évêques qui ne souhaitaient plus poursuivre : « Nous sommes arrivés à un point où il faut parler net au risque d'attrister¹⁰⁰. »

Parler net, il ne put s'y résoudre pourtant. Fin 1952, le Cardinal protesta des qualités de Paul Guilbert auprès de Mgr Joseph Urtasun, évêque de Valence, dont le secrétaire dénonçait la participation à des conférences du Secours international

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

catholique de la Loire au sujet de l'abbé Gouttebarga, 3 décembre 1952.

98. AAL, II, 11, 35, Lettre à Francis Laval, 25 septembre 1951.

99. AAL, II, 11, 35, Lettre de Mgr Ancel au cardinal Gerlier, 10 juin 1952.

100. AAL, II, 11, 35, Note de Mgr Garrone, le 18 octobre 1952 et réponse du 22 octobre 1952.

101. AAL, II, 11, 35, Lettre à Paul Guilbert, 18 décembre 1952. Lettre du vicaire général de Valence, 10 octobre 1952.

102. AAL, II, 11, 36, Instructions transmises par Mgr Marella. Rapport de Mgr Ancel, p. 2.

103. Olivier de BERRANGER, *Alfred Ancel, op. cit.*, p. 154-156.

104. *Ibid.*, p. 180.

105. AAL, II, 11, 36, Lettre au cardinal Saliège, 19 septembre 1953.

106. AAL, II, 11, 36, Lettre de Mgr Villot, 23 septembre 1953.

107. AAL, II, 11, 36, Audience du Saint-Père aux cardinaux Liénart, Gerlier et Feltin, 5 novembre 1953.

108. AAL, II, 11, 36, Réunion des prêtres-ouvriers de Lyon, 21 novembre 1953.

109. AAL, II, 11, 37, Lettres à Mgr Villot, 6 et 11 janvier 1954.

110. AAL, II, 11, 37, Notes dactylographiées à l'issue de la réunion des évêques ayant des prêtres-ouvriers, Paris, 21 janvier 1954.

111. AAL, II, 11, 8, Assemblée provinciale de Lyon, le 18 février 1954. AAL, II, 11, 36, Lettre du cardinal Ottaviani du 28 janvier 1954.

112. AAL, II, 11, 37.

113. *Semaine religieuse du diocèse*, 12 mars 1954, Communiqué « À propos d'une manifestation douloureuse ». AAL, II, 11, 37, Lettre de Pierre-Marie Gerlier à Joseph Gouttebarga le 31 mars 1954. Il accepta une simple lettre

d'excuses adressée par l'intéressé le 3 avril 1954.

114. AAL, II, 11, 37, Lettre du 6 mars 1954. Une précédente lettre est datée du 12 février. Elles transitèrent par Mgr Lebrun, évêque d'Autun.

115. AAL, II, 11, 37, Lettre du 9 novembre 1954, de retour de Rome.

116. AAL, II, 11, 37, Lettre à Bernard Gardey, 30 janvier 1954.

117. AAL, II, 11, 56.

118. Gabriel MATAGRIN, *Le chêne et la futaie*, *op. cit.*, p. 64. Voir aussi ses réflexions sur la constitution d'une équipe épiscopale, p. 84. À partir de 1960, l'équipe épiscopale fonctionna réellement autour de Jean Villot.

Dernières paroles

4 octobre 1963, fête de Saint-François d'Assise. En la basilique Saint-Pierre de Rome, au cours de la 41^e congrégation générale du concile Vatican II, un vieux cardinal prit la parole. Physiquement diminué mais toujours porté par son idéal, Gerlier déclara à l'assemblée :

« Vénérables pères, pourquoi ce mystère du Christ pauvre et identifié aux pauvres tient-il une si petite place dans la prédication habituelle, et dans les travaux de ce concile, spécialement dans ce schéma de l'Église ?

Au nom de plusieurs évêques tant de l'Orient que de l'Occident, de régions riches comme de régions pauvres, je propose que soit ajouté à la fin de l'introduction du schéma *De Ecclesia* l'amendement suivant présenté par treize évêques de l'Afrique centre-orientale : “En particulier que tous ceux qui, dans le monde entier, sont accablés par une douloureuse pauvreté, ainsi que ces classes laborieuses, dont les conditions de vie rendent difficiles cette unité même dans le Christ et la pratique religieuse, sachent qu'ils ont une part de choix dans la charité du Christ et de l'Église.” Enfin je propose qu'on ajoute cet argument théologique : le fondement de cette prédilection est le Mystère du Christ, qui s'est identifié lui-même avec les pauvres. “J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger” (Mt 25,35). Le pauvre, en effet, complète en sa vie la vie du Christ pauvre et ses souffrances, au point que le pauvre est le signe de la présence du Christ parmi nous¹. »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

d'audace et de résistance. La soumission venait dans la forme choisie par Alfred Ancel et ses quatre compagnons, vivant en conformité avec les règles établies par le Saint-Siège. Pas d'engagement temporel, travail manuel dans un temps très limité et travail à domicile pour Mgr Ancel, maintien de tous les actes inhérents à l'État sacerdotal, rien ne dérogeait aux prescriptions du Saint-Office. La vie communautaire laborieuse, pauvre et cachée, à l'image du Christ à Nazareth se voulait en écho avec la spiritualité du père Antoine Chevrier, fondateur du Prado, dont l'héroïcité des vertus avait été reconnue par Pie XII ³⁴. Mgr Ancel vivait dans une ancienne écurie de l'usine de verrerie du quartier de Gerland, en marge de la cité, où les usines alternaient avec de modestes logis.

De 1954 à 1959, Mgr Ancel exerça *ad experimentum* un travail manuel à domicile, préparant la fabrication de meules en tissu, tandis que ses compagnons prêtres travaillaient dans de petites entreprises. Seuls les deux frères, non-prêtres donc non soumis aux interdits formulés en 1954, travaillaient en usine à temps complet. À la même période, Gerlier avait autorisé *ad experimentum* l'abbé Marius Straron, ancien prêtre-ouvrier, prêtre du Prado, curé de la paroisse ouvrière de la Saulaie à Oullins, celle des grands ateliers SNCF, au sud de Lyon, à travailler trois heures par jour pour distribuer du charbon, mais sans abandonner sa paroisse³⁵.

La Communauté manifestait « la présence de l'Église dans le monde ouvrier », un « centre de rayonnement chrétien » que chaque année Pierre-Marie Gerlier visitait. Deux nouveaux militants d'ACO recrutés, deux premières communions, quelques fidèles assidus à la messe selon des degrés divers, cinq adultes catéchumènes en 1956³⁶, le bilan numérique n'incitait pas à une grande euphorie pour ceux qui espéraient de

nombreux convertis. Le coup d'arrêt vint du Saint-Office qui interdit le 3 juillet 1959 tout travail aux prêtres et donc à Mgr Ancel. L'évêque auxiliaire quitta l'expérience et tira de ces années à Gerland des réflexions pastorales qui confortèrent Pierre-Marie Gerlier sur la nécessaire présence sacerdotale au monde ouvrier³⁷.

Sociologie religieuse

Dans cette optique, le chanoine Michel Vial, responsable des œuvres et de l'Action catholique, initia en 1958 une enquête sociographique sur les pratiques religieuses des catholiques du diocèse de Lyon. Son objectif était de fournir des éléments pertinents en vue de refonder le découpage administratif du diocèse pour le faire correspondre aux réalités humaines, notamment dans les quartiers périphériques de Lyon. Le chanoine Boulard, pionnier de la sociologie de la pratique religieuse, la dirigea. Des sessions d'analyse des résultats furent organisées pour les prêtres. La lettre pastorale de 1961 intitulée *Notre grand effort apostolique*, lança la « pastorale d'ensemble » qui entendait mener une évangélisation adaptée aux mutations économiques et sociologiques du diocèse³⁸.

Les chiffres laissaient apparaître une réalité brutale : les pratiquants étaient devenus minoritaires. À la fin des années 1950, 57 % des hommes dans la Loire et 66 % dans le Rhône ne venaient plus régulièrement à la messe. Même si dans la Loire 61,5 % d'entre eux continuaient à faire leurs pâques, les pascalisans n'étaient plus majoritaires dans le Rhône. Dans les deux grandes agglomérations du diocèse, la déprise était spectaculaire : 8,7 % des hommes et 8,2 % des femmes étaient pratiquants réguliers à Lyon, et 9,1 % et 7,8 % à Saint-Étienne.

Il y avait bien des causes extérieures à l'Église, telles que les transformations des modes de vie, l'urbanisation, la mobilité, l'émergence de la société de consommation. Seuls 42 % des ouvriers catholiques déclarés accomplissaient leur devoir pascal ce qui ne représentait que 6,2 % de la population ouvrière du département³⁹.

Espaces recomposés

Dès son arrivée à Lyon, Mgr Gerlier avait équipé les banlieues ouvrières de Lyon, Saint-Étienne et Roanne en nouvelles paroisses, églises ou chapelles. Huit nouvelles paroisses furent fondées à Lyon de 1937 à 1958. Du fait de l'expansion urbaine lyonnaise se posait la question des limites diocésaines. Si le canton de Villeurbanne, qui comprenait aussi Bron, Vénissieux, Saint-Fons et Vaulx-en-Velin avait été rattaché au département du Rhône dès 1852, il restait cependant sous l'autorité de l'évêque de Grenoble. Des paroissiens avaient demandé dès 1911, le rattachement au diocèse de Lyon⁴⁰. Le processus fut relancé par Gerlier. Finalement, par un décret de la Congrégation consistoriale, l'archiprêtré de Villeurbanne fut rattaché à Lyon en novembre 1954, avec ses douze paroisses et trois chapelles de secours desservies par vingt-six prêtres pour 150 000 habitants, ce qui représentait un prêtre pour 5 800 habitants environ, soit deux fois moins que le taux d'encadrement moyen de Saint-Étienne et seulement 48 % de celui de Lyon (avec un prêtre pour 3 030 habitants). Dès 1957, alors que seulement cinq curés sur neuf avaient souhaité rester en place, l'opération mobilisait quatorze prêtres de plus. Sur le plan des structures, en 1958, dix-huit lieux de culte étaient desservis contre quinze auparavant, dont quatre nouvelles paroisses : Notre-Dame-de-

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

« Cardinal ! Cardinal⁷² ! » Pour qui ne connaissait pas la signification que donnait Gerlier à tout itinéraire spirituel, il y aurait eu forfaiture de l'archevêque de Lyon. Était-il admissible pour les tenants du camp laïc d'accepter un soudain rapprochement du maire avec l'Église ? Pouvait-on accepter sa correspondance avec mère Marie-Yvonne Hautin, ancienne pensionnaire de la Comédie Française devenue religieuse bénédictine, leur relation épistolaire et leurs conversations spirituelles depuis 1926 ? Le testament du Président ne disait-il pas seulement : « je désire des obsèques très simples et être incinéré », ce qui ne pouvait être admis par l'Église⁷³ ?

Gerlier envisagea une cérémonie dans la primatiale Saint-Jean en l'honneur du défunt. À ce projet d'hommage solennel succéda finalement, le 28 mars, une cérémonie religieuse plus intime dans la chapelle de l'hôpital Saint-Eugénie, à Saint-Genis-Laval où Herriot était décédé. Gerlier la présida et donna l'absoute avant que ne se déroulent des obsèques nationales laïques place Bellecour, le 30 mars.

« L'homme dont l'autorité est vraiment unique »

Alors que la IV^e République se mourait, ne parvenant pas à résoudre la question algérienne, Gerlier vit en Charles de Gaulle, l'homme providentiel, le bras de Dieu pour sauver la France, comme il l'écrivit à un ancien camarade du peloton d'Alençon : « Je remercie encore avec vous la providence d'avoir permis à une heure si cruciale pour notre patrie qu'elle ait vu revenir au pouvoir l'homme dont l'autorité est vraiment unique⁷⁴. »

Il prenait position sur les grands enjeux de son temps. Le 19 octobre 1956 débuta l'insurrection Hongroise contre le régime

communiste. Il fit dire des prières publiques pour la Hongrie et pour la paix, notamment à l'occasion de la rentrée des Facultés catholiques le 11 novembre 1956, une semaine après l'entrée des chars soviétiques à Budapest. Cette démarche explique l'article assassin de Jean Coin dans *La République* le 20 novembre 1956 où tout ressortait des années noires. Pour Gerlier, c'était « une critique acerbe et profondément injuste à mon égard, mais encore et surtout une attaque déplorablement fautive contre l'Église⁷⁵ ». Ces attaques obligèrent à une nouvelle défense, une « réponse tirée sous forme de petite affiche » dont le texte fut jugé « bien venu⁷⁶ ». Elle révélait l'intervention de Gerlier qui obtint la grâce de Jean Chaintron, militant communiste condamné à mort en 1941⁷⁷.

Lors de la rentrée des Facultés catholiques de novembre 1957, il dénonça la situation sociale, ne laissant pas ce terrain à la phraséologie marxisante. Il montra la pertinence de la doctrine sociale de l'Église. Ses propos étaient nourris des analyses du père Lebreton sur « l'économie humaine » aspirant à un « développement harmonisé⁷⁸ ».

Le gouvernement dirigé par Michel Debré souhaita faire voter une loi reconnaissant l'enseignement libre. Gerlier appela au dialogue et à la concorde lors de la rentrée des Facultés catholiques en 1959 : « Nous attendons avec confiance non pas une faveur mais une indiscutable justice. [...] Notre désir ardent est non pas d'aboutir à une victoire, mais d'obtenir, enfin, le respect d'une véritable liberté⁷⁹. » Le 31 décembre 1959 la loi Debré établit une relation contractuelle entre l'État et les établissements privés en échange du respect des horaires, des programmes et des diplômes sanctionnant le niveau des enseignants.

« Douleureuse affaire »

La question de l'enseignement libre demeurait pour lui un acquis à mettre au crédit du chef de l'État. Sur la question coloniale qui avait provoqué le retour de de Gaulle, sur la guerre d'Algérie et sur la question des Nord-africains vivant en France et dans le diocèse de Lyon, Gerlier fit preuve d'indépendance. À Alger, dès le 15 avril 1948, il avait évoqué la nécessité de « renforcer les liens fraternels qui doivent unir diverses civilisations et communautés⁸⁰ ». Il délégua deux prêtres pour venir en aide aux immigrés, dont l'abbé Albert Carteron, connu des Nord-africains de Lyon sous le pseudonyme de « M. Albert⁸¹ ». Ces prêtres du Prado furent accusés par la police de soutenir les réseaux du FLN algérien en France. L'on était à peine quelques semaines après le référendum qui donna naissance à la V^e République et un mois après la tentative d'attentat manqué contre le ministre de l'Information, Jacques Soustelle. La DST avait déjà interpellé à Paris deux prêtres de la Mission de France, Bernard Boudouresques et Robert Davezies, accusés d'avoir hébergé des membres du commando dont Mouloud Ouraghi, qui avait fait feu, tué un passant et blessé plusieurs autres. Quatre jours plus tard, le 17 octobre 1958, à Lyon, étaient interpellés Albert Carteron, Joseph Chaize et Louis Magnin, accusés de porter assistance aux « terroristes » par une caisse de secours pour les prisonniers et leurs familles, que la police dénonçait comme servant aux activités du FLN.

En octobre 1958, à Rome où il assistait aux funérailles de Pie XII, au conclave et au couronnement de Jean XXIII, le Cardinal défendit l'action de ses prêtres dans ce qu'il appela une « douleureuse affaire ». Il dénonçait les conditions de vie des immigrés en France et justifiait le soutien de l'Église :

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

50. AAL, II, 11, 31, Joannès Mazioux, « Quelques conclusions que l'on peut semble-t-il tirer de ce premier exercice ».
51. *Ibidem*.
52. AAL, II, 11, 31, Lettre aux diocésains de Lyon, 29 octobre 1961.
53. AAL, II, 11, 31, Situation générale des églises nouvelles du diocèse de Lyon au 1^{er} octobre 1962.
54. AAL, II, 11, 31, Lettre à l'occasion de la fête du Christ-Roi, 30 octobre 1960
55. AAL, II, 11, *Recueil des lettres pastorales*, « 1961 : notre grand effort apostolique ».
56. Gabriel MATAGRIN, *Le chêne et la futaie*, *op. cit.*, p. 46.
57. AAL, II, 11, *Recueil des lettres pastorales*, « 1959 : le congrès eucharistique national et l'année du sacerdoce », p. 25.
58. AAL, II, 11, Dossier « zones pastorales ».
59. Olivier GEORGES, *Les pratiques religieuses du canton de Vaugneray*, *op. cit.*, p. 157-162. Comptes rendus de la zone pastorale « ceinture verte », paroisse Saint-Blaise, Brindas.
60. AAL, II, 11, 31, Joannès Mazioux, ODPN, « Quelques conclusions que l'on peut semble-t-il tirer de ce premier exercice ».
61. Régis LADOUS, Bernard BERTHOD, *Le cardinal Gerlier*, Lyon, Lugd, 1995, p. 87-88.
62. Joseph Roger de BENOIST, *Histoire de l'Église catholique au Sénégal*, Paris, Karthala, 2008, p. 382.
63. AAL, II, 11, 10, Notes manuscrites du père Déchelette en réponse à une demande de Gerlier, 30 juin 1956. Documents de préparation du voyage.
64. AAL, II, 11, 10, Lettre de Mgr Maury, 19 juillet 1956.
65. AAL, II, 11, 10, Lettre à Pie XII dactylographiée, 15 juillet 1956.

66. AAL, II, 10, Tableau synthétique des prêtres *Fidei donum* (1957-1966).
67. AAL, II, 11, 10, Lettres à Mgr Yougbaré, 16 juin 1956 et 11 octobre 1959. Réponse de l'évêque de Koupela, le 8 novembre 1959.
68. AAL, II, 11, 10, Lettre de Mgr Loupon, le 3 juin 1960, après trente mois de présence de l'abbé Plasson en Haute-Volta.
69. AAL, II, 11, 22, « Coexistence des croyants et des incroyants », texte dactylographié. Le texte de la conférence donnée à Bruxelles fut publié dans *La Revue Nouvelle*, 15 mai 1956.
70. *Ibid.*, p. 16, bis et ter, p. 17.
71. AAL, II, 11, 91, Lettre du père Demoment, jésuite, archiviste à la maison de la Colombière à Paray-le-Monial, 15 octobre 1952. Demande écrite d'Auguste Lumière le 15 décembre 1953, réponse du cardinal Gerlier le 16 décembre. Lettre au père Gabel, 17 avril 1954.
72. Louis MURON, *Édouard Herriot*, Lyon, Éditions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1997, p. 252-258.
73. *Ibid.*, p. 259.
74. AAL, II, 11, 96, Lettre du 13 janvier 1959.
75. AAL, II, 11, 48, Lettre à Mgr Courbe, 27 novembre 1956.
76. AAL, II, 11, 48, Lettre au père Varillon, 27 novembre 1956.
77. AAL, II, 11, 56, Dossier communisme, coupures de presse de *La République*, 20 novembre 1956. AAL, II, 11, 48, Note pour la réfutation de l'article. Prières publiques pour la Hongrie et la paix, octobre 1956.
78. Denis PELLETIER, *Économie et Humanisme*, *op. cit.*, p. 360-362.
79. *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 7 novembre 1959.
80. AAL, II, 11, 48, Discours d'Alger, le 15 avril 1948.
81. AAL, II, 11, 4.

82. *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 31 octobre 1958. Hervé HAMON, Patrick ROTMAN, *les porteurs de valises, la résistance française à la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1979, p. 117-124.
83. *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 1^{er} janvier 1960, allocution de Noël.
84. Henri DENIS, *Église qu'as-tu fait de ton concile ?*, *op. cit.*, p. 17-24.
85. AAL II, 11, 5, Lettre au cardinal Cicognani, 26 septembre 1962.
86. AAL, II, 11, 10, Lettre à Mgr Maury depuis Agon, 3 août 1962.
87. *Monitum* de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office du 30 juin 1962, « Pierre Teilhard de Chardin », 30 juin 1962, p. 8.
88. AAL, II, 11, 10, Lettres de Mgr Maury au cardinal Gerlier, 20 juillet 1962 et 15 août 1962.
89. AAL, II, 11, 5.
90. AAL, II, 11, 5, Intervention du cardinal Gerlier au Collège belge, Rome, 26 octobre 1962.
91. AAL, II, 11, 10, Lettre de Mgr Maury, 29 juin 1963.
92. AAL, II, 11, 10, Lettre de Mgr Maury, 1^{er} août 1963.
93. Henri DENIS, *Église qu'as-tu fait de ton concile ?*, *op. cit.*, p. 57-95.
94. Concile Vatican II, *Unitatis redintegratio*, décret sur l'oecuménisme, 21 novembre 1964, 8.
95. AAL, II, 11, 205. Lettre à Jean XXIII, 4 avril 1962.
96. AAL, II, 11, 205. Lettre de Pierre-Marie Gerlier au cardinal Bea, 27 février 1963. Lettre de Mgr Villot à Pierre Michalon, 3 juillet 1964.
97. AAL, II, 11, 201.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Non Abbiamo Bisogno, 29 juin 1931, Encyclique sur l'Action catholique italienne.

Quod tam alcri, Lettre de Sa sainteté le pape Pie XI à Mgr l'évêque de Tarbes et Lourdes, *Acta apostolicae Sedis*, 24 janvier 1935.

Ad catholici sacerdotii, 20 décembre 1935, Encyclique sur le Sacerdoce.

Mit Brennender Sorge, 14 mars 1937, Encyclique sur la situation de l'Église catholique dans le Reich Allemand.

Divini Redemptoris, 19 mars 1937, Encyclique sur le communisme athée.

Pontificat de PIE XII (1939-1958)

Summi Pontificatus, 20 octobre 1939, Encyclique inaugurale du pontificat.

Mystici corporis christi, 29 juin 1943, Encyclique sur le corps mystique de Jésus-Christ.

Divino afflante spiritu, 30 septembre 1943, Encyclique sur les études bibliques.

Mediator Dei, 20 novembre 1947, Encyclique sur la liturgie sacrée.

Humani generis, 12 août 1950, Encyclique sur quelques opinions fausses qui menacent de ruiner les fondements de la doctrine catholique

Munificentissimus Deus, 1^{er} novembre 1950, Constitution apostolique définissant le dogme de l'Assomption de la Vierge.

Mirabile Illud, 6 décembre 1950, Encyclique sur la croisade de prière pour la paix.

Evangelii praecones, 2 juin 1951, Encyclique sur la manière de promouvoir l'œuvre missionnaire

Fulgens Corona, 8 septembre 1953, encyclique proclamant une année mariale pour commémorer le centenaire de la

définition du dogme de l'Immaculée Conception.

Fidei donum, 21 avril 1957, Encyclique sur les missions, spécialement en Afrique.

Le pèlerinage de Lourdes, 2 juillet 1957, Encyclique à l'occasion du centenaire des apparitions de la Vierge à Lourdes.

Pontificat de JEAN XXIII (1958-1963)

Mater et magistra, 15 mai 1961, Encyclique sur le récent développement de la question sociale à la lumière de la doctrine chrétienne.

Pacem in terris, 11 avril 1963, Encyclique sur la paix entre toutes les nations.

Pontificat de PAUL VI (1963-1978)

Sacrosantum concilium, 4 décembre 1963, Constitution conciliaire sur la Sainte Liturgie.

Lumen gentium, 21 novembre 1964, Constitution conciliaire sur l'Église.

Écrits de contemporains

Carnets

PH. BOEGNER (dir.), *Carnets du pasteur Boegner (1940-1945)*, 1992, 365 p.

P. CHRISTOPHE (dir.), *Les Carnets du cardinal Baudrillart*, 9 volumes, 1914-1942.

H. DENIS, *Église qu'as-tu fait de ton Concile ?*, Paris, Le Centurion, 1985, 248 p.

Jacob KAPLAN, *Justice pour la foi juive*, Témoignages recueillis par Pierre PIERRARD, Paris, Le Centurion, 1977, 287 p.

Jacob KAPLAN (JACOB), *Les temps d'épreuve : Sermons et allocutions*, Paris, Paris Minuit, 1952, 266 p.

A.G. RONCALLI, *Journal de France*, 2 volumes, Paris, Cerf, 2006, 644 p. et 2008, Paris, Cerf, 825 p.

Littéraires

G. BERNANOS, *Journal d'un curé de campagne*, Paris, Plon, 1936.

G. CESBRON, *Les saint vont en enfer*, Paris, Robert Laffont, 1952, 273 p.

M. VAN DER MEERSCH, *Pêcheurs d'hommes*, Paris, Albin Michel, 1940, 318 p.

Diplomatiques et politiques

J.C. BARBAS, *Philippe Pétain, discours aux Français*, 1940-1944, Paris, Albin Michel, 1989, 420 p.

F. CHARLES-ROUX, *Huit ans au Vatican, 1932-1940*, Paris, Flammarion, 1947, 398 p.

L. NOËL, *Une ambassade à Varsovie, l'agression allemande contre la Pologne*, Paris, Flammarion, 1946, 509 p.

Sociaux

M. ÉBLÉ, *Les écoles catholiques d'économie politique et sociale en France*, Paris, Giard et Brière, 1905, 412 p.

C. THELLIER de PONCHEVILLE, *L'Eglise sur le chantier social*, Paris, Spes, 253 p.

Pastoraux

ACJF, *Signification d'une crise : Analyse et documents*, Paris, Éditions de l'Épi, 1964, 254 p.

A. ANCEL, *Cinq ans avec les ouvriers*, Paris, Le Centurion, 1963, 506 p.

Défricheuses de la Zone, A l'extrême misère par l'extrême dévouement, Lyon, C.E.A.M.I., 1943, 210 p.

É. GUERRY, *Le rôle de l'épiscopat français sous*

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Loire et Rhône :

Le Rhône et Lyon de la préhistoire à nos jours, Lyon, Bordessoules, 1987.

CAYEZ (P.), Françoise BAYARD (F.) (dir.), *L'Histoire de Lyon du XVI^e siècle à nos jours*, Roanne, Horvath, 1990, 479 p.

GARRIER (G.), *Paysans du Lyonnais et du Beaujolais : 1800-1970*, Grenoble, PUG, 1973, 2 tomes, 714 p.

GOMINET (M.), *Histoire de Roanne et de sa région*, Roanne, Horvath, 2 tomes, 515 p.

GUTTON (J.-P.), *Les Lyonnais dans l'Histoire*, Toulouse, Privat, 1985, 405 p.

LAFERRÈRE (M.), *Lyon : Ville industrielle*, Paris, PUF, 1960, 548 p.

LATREILLE (ANDRÉ), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Toulouse, Privat, 1975, 511 p.

LEQUIN (Y.), *Les ouvriers de la région lyonnaise : 1848-1914*, Lyon, PUL, 1977, 2 tomes, 1073 p.

LUIRARD (M.), *La région stéphanoise dans la guerre et la paix : 1936-1951*, Saint-Étienne, Centre d'Études Foréziennes, 1980, 1024 p.

Deuxième Guerre mondiale

Études générales

AMOUROUX (H.), *La grande histoire des Français sous l'Occupation*, Paris, Laffont, 1976-1983, 10 volumes.

AZÉMA (J.-P.), *La Collaboration : 1940-1944*, Paris, PUF, 1975, 152 p.

BÉDARIDA (F.), AZÉMA (J.-P.), *Le Régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, 788 p.

- BÉDARIDA (F.), AZÉMA(J.-P.), *La France des années noires*, Paris, Seuil, 2000, 2 tomes, 580 et 632 p.
- BELLANGER (C.), *La presse clandestine : 1940-1944*, Paris, Armand Colin, 1961, 264 p.
- EVARD (J.), *La Déportation des travailleurs français sous le III^e Reich*, Paris, Fayard, 1971, 461 p.
- GIOLITTO (P.), *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991, 698 p.
- GIOLITTO (P.), *Histoire de la Milice*, Paris, Perrin, 1997, 575 p.
- HALLS (W.D.), *The Young of Vichy France*, Oxford, 1980.
- HANDOURTZEL (R.), *Vichy et l'école*, Paris, Noësis, 1997, 330 p.
- HUAN (A.), CHANTEPIE (F.), OHEIX (J-R.), *Les Chantiers de jeunesse, 1940-1944, une expérience de service civil*, Nantes, Opéra éditions, 1998, 212 p.
- LABORIE (P.), *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil, 1990, 405 p.
- MATAIX (D.), *L'Europe des révolutions nationales, 1940-1942 : L'impossible Union latine*, Paris, l'Harmattan, 2006, 448 p.
- MICHEL (H.), *Histoire de la Résistance en France*, Paris, PUF, 1972.
- NOVICK (P.), *L'Épuration française : 1944-1949*, Paris, Seuil, 1985, 364 p.
- PAXTON (R.), *La France de Vichy : 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973, 375 p.
- Le procès du maréchal Pétain*, Imprimerie des J.O., 1945.
- RÉMOND (R.), *Le gouvernement de Vichy, Institution et politique, 1940-1942*, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1972.
- RÉMOND (R.) (dir.), *Paul Touvier et l'Église*, Paris, Fayard, 1992, 417 p.

- ROUSSO (H.), *La collaboration*, Paris, Éditions M.A., 1987, 203 p.
- ROUSSO (H.), *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987, 414 p.
- ROUSSO (H.), CONAN (E.), *Vichy, Un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994, 327 p.
- SÉGUÉLA (M.), *Pétain-Franco : Les secrets d'une alliance*, Paris, Albin Michel, 1992, 353 p.

La persécution des juifs et la Shoah

- BOLLE (P.), « Les protestants et leurs Églises devant la persécution des juifs en France », *Études théologiques et religieuses*, 1982, n° 2, p. 185-208.
- COURTOIS (S.), RAYSKI (A.), *Qui savait Quoi ? L'extermination des juifs (1941-1945)*, Paris, Éditions La Découverte, 1987, 235 p.
- DELPECH (F.), *Sur les juifs : Études d'histoire contemporaine*, Lyon, P.U. L., 1984, 452 p.
- ISAAC (J.), *L'antisémitisme a-t-il des racines chrétiennes?*, Paris, Fasquelles, 1960, 75 p.
- JOLY (L.), *Vichy dans la « Solution finale » : Histoire du Commissariat général aux questions juives, 1941-1944*, Paris, Grasset, 2006, 1021 p.
- KASPI (A.), *Les juifs pendant l'Occupation*, Paris, Seuil, 1991, 420 p.
- KLARSFELD (S.), *Vichy-Auschwitz*, Paris, Fayard, 1983-1985, 2 tomes, 542 et 408 p.
- MARRUS (M.), PAXTON (R.O.), *Vichy et les juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, 431 p.
- POLIAKOV (L.), *Histoire de l'antisémitisme : L'Europe*

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

HERVIEU (B.), LE PRIEUR (F.), « Les 50 ans d'histoire de la JAC et du MRJC », *Etudes*, novembre 1979.

JECF., *Témoignages pour une histoire de la jeunesse étudiante chrétienne féminine : 1930-1965*, Les Amis de la JECF., 1981.

LE PRIEUR (F.), *La JAC et le MRJC aux prises avec la modernité : 1929-1972*, Mémoire de Thèse, Paris, 1973.

MICHEL (A.R.), *La JEC face au nazisme et à Vichy*, PU de Lille, 1988, 311 p.

MICHEL (A.R.), « L'ACJF et les régimes totalitaires dans les années 29 », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, Tome LXXIII, n° 191, juillet-décembre 1987, p. 256-263.

PIERRARD (P.), LAUNAY (M.), TREMPÉ (R.), *La JOC: Regards d'historiens*, Paris, Éditions Ouvrières, 1984, 235 p.

PIERRARD (P.), *Georges Guérin : Une vie pour la JOC*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997, 317 p.

PIZINI (D.), « La JOC a 50 ans », *Études*, mai 1978.

Syndicalisme ouvrier et relations sociales

ADAM (G.), *La CFTC : 1940-1958*, Paris, Armand Colin, 1958.

BEDARIDA (F.), MAITRON (J.), *Christianisme et monde ouvrier*, Paris, Éditions Ouvrières, 1975, 300 p.

DEYGAS (G.), *La CFTC: Cinquante ans d'histoire*, Paris, Éditions Polyglotte, 1969.

DURAND (J.D.) (dir.), *Cent ans de catholicisme social à Lyon et en Rhône-Alpes : la postérité de Rerum novarum*, Paris, Éditions Ouvrières, 1992, 566 p.

LAUMAY (M.), *La CFTC, origines et développement : 1919-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, 486 p.

PIERRARD (P.), *L'Église et les ouvriers en France*, 2 vol., 1840-

1940, Paris, Hachette, 1984, 599 p. et 1991, 444 p.

PONSON (C.), *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale : 1892-1914*, Lyon, PUL, 1979, 379 p.

THEPOT (A.), « L'Union sociale des ingénieurs catholiques pendant la première moitié du XX^e siècle », in *L'ingénieur dans la société française*, Paris, Éditions Ouvrières, 1985, p. 217-227.

WATTEBLED (R.), *Stratégies catholiques en monde ouvrier dans la France de l'après-guerre*, Paris, Éditions Ouvrières, 1990, 310 p.

Affaire des prêtres-ouvriers

LEPRIEUR (F.), *Quand Rome condamne*, Paris, Plon, Cerf, 1989, 785 p.

PERROT (D.), *La fondation de la Mission de France*, Paris, Cerf, 1987.

POULAT (É.), *Naissance des Prêtres-ouvriers*, Paris, Casterman, 1965, 538 p.

POULAT (É.), *Les Prêtres-ouvriers : Naissance et fin*, Paris, Cerf, 1999, 647 p.

Presse catholique

BÉDARIDA (R.), *Les armes de l'esprit : « Témoignage Chrétien » (1941-1944)*, Paris, Éditions Ouvrières, 1977, 378 p.

MAYEUR (F.), « *L'Aube* » : *Etude d'un journal d'opinion (1932-1940)*, Paris, Armand Colin, 1966, 236 p.

RÉMOND (R.), POULAT (É.), *Cent ans d'histoire de « La Croix »*, 1883-1993, Paris, Le Centurion-La Croix, 1988, 471 p.

SÈVEGRAND Martine, *Temps présent, une aventure chrétienne : Tome 1 : l'hebdomadaire 1937-1947*, Paris, Éditions du Temps Présent, 2006, 323 p.

SORLIN (P.), « *La Croix* » et les juifs, Paris, Grasset, 1967, 346 p.

TERRENOIRE (E.), *Un combat d'avant-garde : Francisque Gay et la « Vie catholique »*, Paris, Bloud et Gay-Cerf, 1976, 230 p.

WINOCK (M.), *Histoire politique de la revue « Esprit » : 1930-1950*, Paris, Seuil, 1975, 446 p.

WINOCK (M.), *La revue « Esprit » : Des intellectuels dans la cité (1930-1950)*, Paris, Seuil, 1996, 499 p.

Sociologie religieuse

BOULARD (F.), *Problèmes missionnaires de la France rurale*, Paris, Cerf, 1945, 2 volumes.

BOULARD (F.), HILAIRE (Y.M.), *Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français*, Paris, Éditions du CNRS., 2 tomes, 1982-1987.

DANIEL (Y.), *L'équipement paroissial d'un diocèse urbain, Paris (1802-1956)*, Paris, Éditions ouvrières, 1956, 198 p.

HERVIEU-LEGER (D.), *De la mission à la protestation*, Paris, Cerf, 1973.

ISAMBERT (F.), TERRENOIRE (J.-P.), *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1980.

LAMBERT (Y.), *Dieu change en Bretagne*, Paris, Cerf, 1985, 451 p.

LE BRAS (G.), *L'Eglise et le village*, Paris, Flammarion, 1976, 289 p.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Deslandres (Paul) [49](#)
Devay (Jean) [375](#)
Doncoeur (Paul) (s.j.) [78](#), [172](#), [271](#), [296](#)
Doumer (Paul) [112](#)
Dreyfus (Alfred) [37](#), [50](#), [341](#), [435](#), [436](#), [444](#)
Drouot (Colonel) [77](#)
Dru (Gilbert) [284](#), [301](#), [446](#)
Dubois (cardinal) [82](#), [86](#), [89](#), [418](#)
Dubois de la Villerabel (Mgr) [207](#), [286](#)
Duperray (Édouard) (abbé) [170](#), [172](#), [454](#)
Dupuy (Claude) (Mgr) [164](#), [375](#), [379](#), [393](#)
Dupuy (Paul) [104](#)
Duquaire (Mgr) [282](#), [284](#), [375](#)
Durand (Alexandre) (s.j.) [352](#)
Durand de Saint-Pourçain (o.p.) [231](#)
Durfort de Civbac de Lorge (de) (Mgr) [62](#)
Durieux (Mgr) [207](#)
Dusserre (abbé) curé à St Étienne [369](#)
Duthoit (Eugène) [90](#), [166](#), [167](#), [168](#), [169](#), [244](#)
Dutoit (Mgr) [147](#), [148](#)
Duval (F.) (s.j.) [93](#)

E

Eblé (Maurice) [59](#), [429](#), [455](#)
Emery (Jacques-André) (p.s.s.) [73](#), [74](#)

F

Fabrègues (de) (Jean) 299
Falloux (de) (Alfred) 205
Farge (Yves) 304, 306, 307
Faure (Claude) (abbé) 392
Feltin (Mgr puis cardinal) 71, 95, 96, 195, 203, 204, 205, 207,
318, 366, 371, 372, 407, 413
Ferry (Jules) 181
Finaly (Fritz et Anni) 339, 341
Finaly (Robert et Gérald) 339, 340, 341, 343, 344, 345, 346,
348, 374, 388, 440
Fine (Père) 78
Fischl (Margarete) 339, 340, 343
Fleury (de) (cardinal) 73
Fliche (Louise-Henriette)
Mme Gerlier 15, 23, 75, 105, 110
Flicoteaux (Marcel) 49
Flory (Charles) 57, 59, 63, 319, 320, 444
Flynn (Mgr) 126
Foch (Ferdinand) (Maréchal) 190, 191
Folliet (Joseph) 167, 168, 169, 170, 247, 277, 299, 319, 326,
337, 354, 413, 454
Fontenelle (Mgr) 190
Fontoynt (Victor) (s.j.) 295
Forcinal (Albert) 78
Forestier (Marcel) (o.p.) 210, 221, 271, 289
Foucault (de) (Charles) 356
Fourcade (Manuel) (Bâtonnier) 35

Franco (Francisco) [230](#), [232](#), [233](#), [234](#), [245](#), [334](#), [335](#), [348](#), [374](#),
[439](#)
François de Sales (Saint) [23](#)
Freycinet (de) (Charles) [15](#)
Frings (cardinal) [338](#)
Fumasoni-Biondi (cardinal) [318](#)
Fumet (Stanislas) [296](#)

G

Gabel (Émile) (a.a.) [401](#)
Gailhard-Bancel (Hyacinthe) [58](#)
Gailhard-Bancel (Maurice) [49](#), [55](#), [59](#), [60](#), [61](#), [62](#), [71](#)
Gaillard (Louis-Joseph) (Mgr) [146](#), [149](#), [150](#)
Galen (von) (Mgr) [263](#)
Galland (Mgr) recteur de la basilique de Fourvière [185](#)
Galtier (Joseph) (s.j.) [360](#)
Gand (Mgr) [413](#)
Ganne (Pierre) (s.j.) [352](#)
Garçon (Maurice) (maître) [343](#), [346](#)
Gardey (Bernard) (o.p.) [374](#)
Garfunkel (Siegried) [414](#)
Garnier (abbé) [329](#)
Garric (Robert) [193](#)
Garrigou-Lagrange (Rég.) (o.p.) [350](#), [351](#)
Garrone (Mgr) [369](#), [449](#)
Gasparri (cardinal) [80](#)
Gaulle (de) (Charles) [303](#), [304](#), [305](#), [331](#), [403](#), [405](#), [406](#), [411](#),

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

‡ Douloureuses ruptures

Un maréchalisme inconditionnel

Divergences Nord-Sud ?

La ligne parisienne

Prières expiatoires

Secours et interventions

Internés civils

Le massacre de Saint-Genis-Laval

L'affaire du STO

Aumôniers clandestins

Femmes et ecclésiastiques au STO

Sous les bombes alliées

Philippe Henriot

Dissidences

Interlocuteur privilégié

‡ Temps nouveaux

Unité nationale

Temps de concorde et de reprise

De Paris à Rome

Œcuménisme timide

Monseigneur Ancel

‡ Fidélités intégrales

Fidélité au pape

Promotion d'un épiscopat

Fondements et priorités de l'action

Les lois Marie et Barangé

Piété, étude, action (suite)...

Initiatives nouvelles

Services diplomatiques

Apothéose ?

7 Le temps des affaires

Scènes de vie diocésaine

L'affaire Finaly

Condamnations romaines

L'affaire des prêtres-ouvriers

« Expérience » dramatique

« Ad experimentum »

Le rappel

L'appel à Rome

Année jubilaire

8 Dernières paroles

Années jubilaires

Paroles dans les tempêtes

Crise à Lourdes

La crise de l'ACJF

Catéchisme progressif

La communauté de Gerland

Sociologie religieuse

Espaces recomposés

Un diocèse à Saint-étienne ?

Paroisses nouvelles

Pastorale d'ensemble

Paroles pour l'église et le monde

à l'approche du rivage

« L'homme dont l'autorité est vraiment unique »

« Douleuruse affaire »

Jours d'espérance ?

Adieux et mémoires

Remerciements

Sources

Bibliographie

Index

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie

en mars 2014

N°d'imprimeur : XXXXX

dépôt légal : mars 2014

Imprimé en France



Composition et mise en pages réalisées par

Compo 66 – Perpignan

586/2014